

Systeme régional de conseil Agricole SRCAs-Tillabéri Diagnostic et planification

Equipe centrale

Fala Abdoulaye : DGA/DACPOR

Dr Moustapha Ahamet: HC3N

Trapsida Abdoulaye : HC3N

Dr Soumaila Abdourahamane : RECA

Equipe régionale

Adamou Souley : C/SRVIT

Mamane Boubacar : DR/EL

Mamane Moulaye : DR/SU/DD

Iro Mamane ; CRI3N

Zakariyaou Seydou : DRA

Hamadou Ousseini : CRA

Harouna Hamza : FCMN/Niya

Hassimi Djibo : CAPAN

Sommaire

PREAMBULE	3
LISTE DES SIGLES	5
1ERE PARTIE : DIAGNOSTIC ET PLANIFICATION DU SRCA-TILLABERI	6
1. RESUME EXECUTIF DU SRCA-TILLABERI	7
2. INVENTAIRE DES DISPOSITIFS DE CONSEIL AGRICOLE A TILLABERI	9
3. ANALYSE DES BESOINS PRIORITAIRES DE CONSEIL AGRICOLE	12
4. ADEQUATION OFFRES / BESOINS DE CONSEIL AGRICOLE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	16
5. ELEMENTS POUR LA PLANIFICATION DU CONSEIL AGRICOLE – PROJETS DE CONSEIL ET BUDGET	18
6. FONCTIONS TRANSVERSALES DU SRCA-TILLABERI	32
2EME PARTIE : ANNEXES	36
7. ANNEXE 1 : RAPPELS SUR LE SNCA	37
8. ANNEXE 2 : GLOSSAIRE	46
9. ANNEXE 3 : RAPPORT DE L'ATELIER	52

Préambule

Un travail mobilisant une équipe régionale et centrale : Ce document de diagnostic et de planification du conseil Agricole pour la région de Tillabéri est le fruit d'un travail collectif et participatif conduit en région de Tillabéri par une équipe régionale appuyée d'une équipe nationale. La liste de l'ensemble des personnes rencontrées est donnée en annexe 1.

Un processus de réflexion participatif et inclusif. Une mission préparatoire à Tillabéri a d'abord été conduite le 26/06/2018 par un membre de l'équipe centrale afin de préparer la mission sur le plan institutionnel, logistique et technique. La mission de diagnostic et de planification a ensuite été conduite du ... au ... juillet, soit .. jours de travail intensif en région avec les différents acteurs œuvrant dans le conseil Agricole :

- La mission a démarré par un atelier multi-acteurs réunissant une quarantaine de participants permettant, d'une part d'informer les acteurs sur le SNCA et sur le processus de diagnostic et de planification, et d'autre part de recueillir des premiers éléments de diagnostics.
- Trois ateliers sectoriels (agriculture, élevage et environnement) ont ensuite été organisés ainsi que deux focus groupes (femmes et jeunes).
- L'équipe régionale et l'équipe nationale ont alors tiré le bilan de ces rencontres afin de formuler le diagnostic et la planification régionale du SRCA-Tillabéri.
- Les grandes lignes du SRCA-Tillabéri ont alors été présentées et validées lors d'un atelier multi-acteurs (environ 40 participants).
- Enfin le rapport a été rédigé et discuté par les deux équipes.

A l'issue de d'un atelier national les 3 et 4 décembre 2018 réunissant 3 délégués de chacune des régions et certains membres du comité ad-hoc, il a été convenu de revoir le plan de rédaction des rapports régionaux. Le rapport a alors été amendé afin de produire cette version finale.

Démarche de diagnostic et de planification.

- Le diagnostic repose sur une analyse croisée des demandes et/ou besoins de conseil Agricole et de l'offre de conseil Agricole. D'une part les principaux systèmes de production sont identifiés, une carte est produite et les besoins de conseil prioritaires sont identifiés pour chaque système / chaque grande zone. D'autre part un inventaire des dispositifs de conseil de terrain est effectué qui identifie les ressources disponibles de chaque dispositif (humaines et logistiques) ainsi que les avantages comparatifs de chaque dispositif. On apprécie alors dans quelle mesure l'offre actuelle répond aux besoins de producteur(trices). Les acteurs régionaux intervenant sur les fonctions transversales (ou fonctions support) sont également été identifiés.
- La planification est effectuée pour 3 ans (2019, 2020, 2021) et repose sur l'identification de projets de conseil agricoles prioritaires qui répondent aux besoins différenciés de conseil, tout en valorisant les avantages comparatifs des dispositifs en place. Enfin ces projets de conseil ont été budgétés.

Processus de validation et d'assurance qualité du rapport. Un rapport provisoire du SRCA-Tillabéri (version 1) a été rédigé et discuté par les deux équipes régionale et centrale en juillet 2018 à l'issue de la mission de terrain. Une revue qualité du rapport a été réalisée par un

consultant externe en octobre 2018. Les données du rapport SRCA-Tillabéri ont alors été corrigées et complétées au cours d'un atelier national les 3 et 4 décembre 2018 réunissant 3 délégués de chacune des régions et certains membres du comité ad-hoc. Le rapport a alors été amendé afin de produire une version 2. Une retraite du comité ad-hoc a ensuite été organisée fin décembre 2018 pour valider ces informations. Une équipe de consultants (GIZ-PromAP et PECEA) a alors finalisé le rapport de SRCA-Tillabéri entre janvier et avril 2019.

Ce rapport est constitué de deux parties :

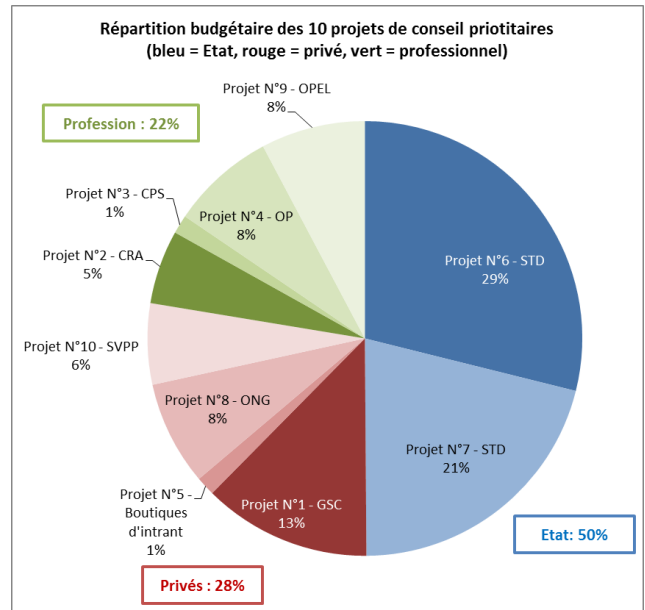
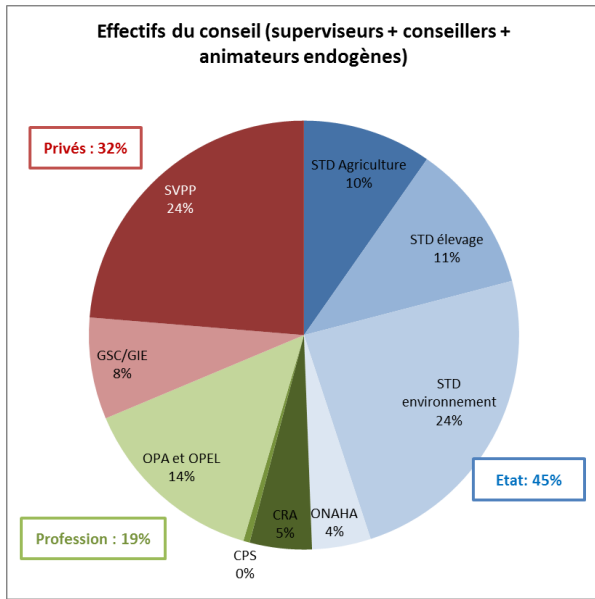
- **Partie 1 qui présente de façon synthétique le SRCA-Tillabéri et plus spécifiquement :**
 - L'inventaire des dispositifs de conseil agricole dans la région de Tillabéri et une estimation des effectifs de chaque dispositif ;
 - L'analyse des besoins prioritaires de conseil agricole de la région en distinguant les zones d'intensification agricole, les zones pastorales, les zones agro-pastorales intermédiaires et les zones à enjeux environnementaux spécifiques ;
 - Les priorités de projets de conseil agricole afin de répondre à ces besoins. Cela permet d'identifier les principaux contrats de performances à signer avec des OPA et OPEL, les appels d'offres à lancer auprès de prestataires privés et les contrats possibles (TDR) avec les services de l'Etat. Cette partie distingue les contrats devant être passés au niveau régional des contrats devant être passés au niveau national. Chaque projet de conseil fait l'objet d'une courte fiche d'une demi-page.
 - Le budget triennal indicatif (budget des projets de conseil et budget de l'APCA-R).
 - Les principaux acteurs régionaux devant être impliqués dans les fonctions transversales de formation, gestion de connaissance / recherche / capitalisation et de suivi évaluation du SRCA-Tillabéri.
 - Une courte synthèse du SRCA-Tillabéri .
- **Partie 2 qui présente l'ensemble des réflexions conduites et des références utilisées pour l'élaboration du diagnostic et de la planification du SRCA-Tillabéri.** Les documents de travail suivant sont dans cette partie 2 :
 - Rappels sur le SNCA en particulier des définitions dont la connaissance est indispensable à la compréhension du diagnostic et de la planification (par exemple définition des différentes formes de conseil, des différentes formes de conseillers, etc) ;
 - Présentation succincte de la région de Tillabéri ;
 - Les éléments de référence pour le secteur agricole ;
 - Les éléments de référence pour le secteur de l'élevage ;
 - Les éléments de référence pour le secteur de l'environnement ;
 - Les éléments de référence pour les femmes et les jeunes ;
 - La liste des participants aux rencontres régionales ;
 - Des analyses complémentaires sur les systèmes de production et les besoins de conseil.
- **Intérêts et limites de ce rapport de diagnostic et de planification du SRCA-Tillabéri.** C'est la première fois qu'un tel exercice de diagnostic et de planification du conseil agricole est réalisé au Niger et à Tillabéri de façon participative et inclusive. Tout en constituant une avancée majeure en termes de meilleure connaissance des dispositifs de conseil de terrain à Tillabéri, les informations de diagnostic et donc de planification sont forcément approximatives. Ces informations n'en donnent pas moins une première image de l'existant et une première vision pour l'avenir qui est cohérente avec la vision du SNCA. Ce rapport doit donc surtout servir de base au dialogue entre les acteurs du conseil pour l'opérationnalisation du SRCA-Tillabéri.

Liste des sigles

AE	Auxiliaire d'élevage
APCA	Agence de promotion du conseil Agricole
APCA-N	Direction nationale de l'APCA
APCA-R	Direction régionale de l'APCA
CDA	Chef de District Agricole
CdG OP	Conseil de gestion aux organisations paysannes
CEP	Champ école paysan
CGEF	Conseil de gestion à l'exploitation familiale
CPS	Centre de prestation de service
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CTR	Commit2 technique régional (I3N)
GSC	Groupement service conseil
OP	Organisation paysanne
OPA	Organisation professionnelle agricole
OPEL	Organisation professionnelle d'éleveurs
RECA	Réseau des chambres d'agriculture du Niger
SNCA	Système national de conseil Agricole
SRCA	Système régional de conseil Agricole
STD	Service technique déconcentré
SVPP	Service vétérinaire privé de proximité
Hbt	Habitant
Km ²	Kilomètre carré
SAF	Schéma d'Aménagement Foncier
AHA	Aménagement Hydro Agricole
ONAHA	Office National des Aménagements Hydro Agricole

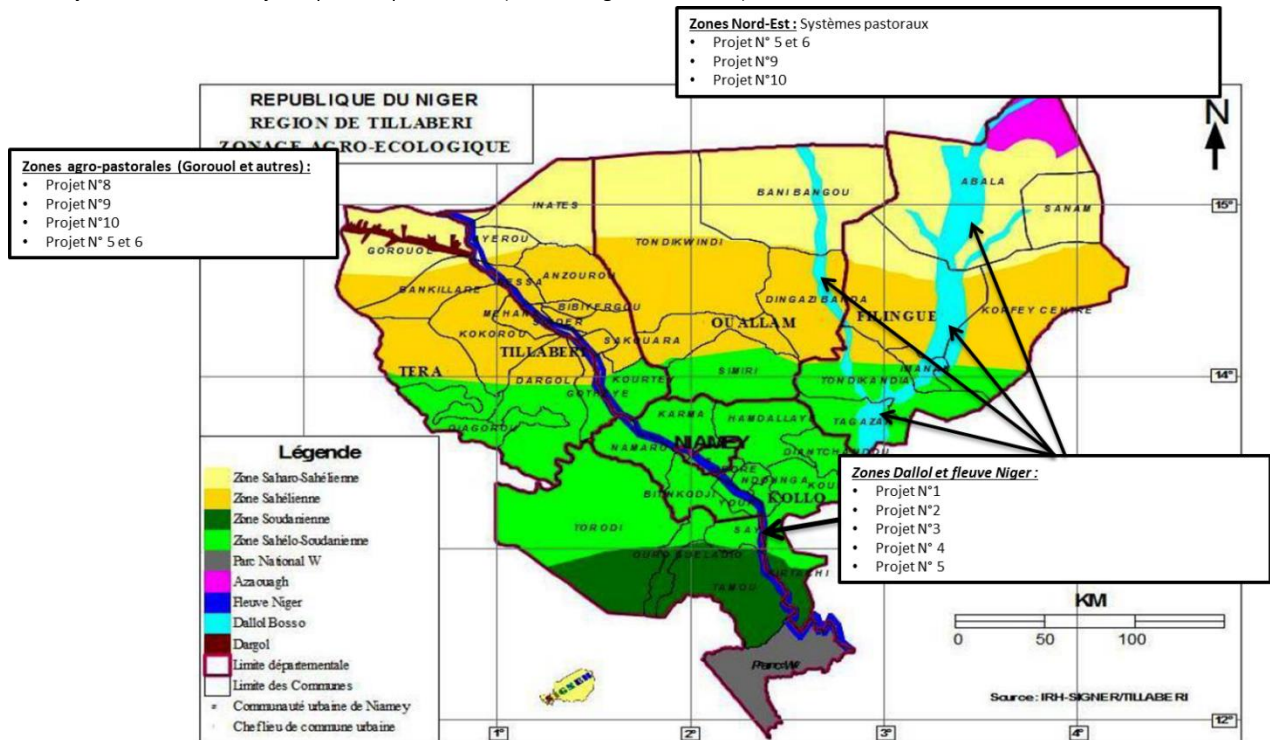
1ère Partie : Diagnostic et planification du SRCA-Tillabéri

1. Résumé exécutif du SRCA-Tillabéri



Projets prioritaires de conseil pour Tillabéri :

- Projet N°1 Conseil avancé (technique, filière, gestion) à expert en petite irrigation par des GSC
- Projet N°2 Conseil de gestion aux producteurs et productrices des zones intensives par la CRA et les OP
- Projet N°3 Conseil de gestion aux OP par CPS de Tillabéri
- Projet N°4 Transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- Projet N°5 Conseil technique par les boutiques d'intrants
- Projet N°6 Conseil agricole de base dans les zones marginales par les STD + suivi/contrôle toutes zones
- Projet N°7 Conseil en élevage de base dans les zones marginales par les STD + suivi/contrôle toutes zones
- Projet N°8 Alphabétisation fonctionnelle dans les zones marginales par les ONG
- Projet N°9 Conseil technico-économique par les SVPP
- Projet N°10 Conseil juridiques aux producteurs (éleveurs, agriculteurs etc...)



Budget triennal 2019-2021 du SRCA-Tillabéri

	2019 - année 1	2020 - année 2	2021 - année 3	Coût total 3 ans	%
	Coût total	Coût total	Coût total		
Résultat 1: Gouvernance du conseil rural					
TOTAL RESULTAT 1	76 430 000	61 260 000	61 260 000	198 950 000	5%
Résultat 2: Mécanismes de financement					
TOTAL RESULTAT 2	5 400 000	5 200 000	5 200 000	15 800 000	0%
Résultat 3: Renforcer les dispositifs publics					
TOTAL RESULTAT 3	726 500 000	548 800 000	653 800 000	1 929 100 000	46%
Résultat 4: Renforcer les dispositifs privés et de la profession agricole (financement via le FISAN)					
TOTAL RESULTAT 4	760 440 000	519 780 000	657 780 000	1 938 000 000	46%
Résultat 5: Fonctions transversales					
TOTAL RESULTAT 5	10 000 000	40 000 000	40 000 000	90 000 000	2%
GRAND TOTAL	1 578 770 000	1 175 040 000	1 418 040 000	4 171 850 000	100%

2. Inventaire des dispositifs de conseil Agricole à Tillabéri

2.1. Inventaire des dispositifs de conseil et effectifs de agents

Le tableau ci-dessous donne une synthèse des effectifs déclarés des différents dispositifs de conseil agricole de terrain. Le détail est donné pages suivantes.

Source : Rapport de mission de diagnostic et de planification du SRCA et atelier national de validation des données (3-4/12/2018)

Dispositifs de conseil	Ressources humaines selon SRCA					
	Nombre de superviseurs en poste - A	Nombre de "techniciens" de terrain (qualification ingénieur, technicien, bac pro) - B	Animateurs endogènes de terrain - C	A + B + C	Paysans relais	Communes sans agents STD
STD Agriculture	18	63	0	81	34	8
STD élevage	25	69	0	94	0	6
STD environnement	28	173	0	201	0	3
ONAHA	0	27	10	37	0	
CRA	3	6	30	39	76	
CPS	1	3	0	4	0	
OPA et OPEL	14	14	90	118	737	
GSC/GIE	5	36	0	41		
ONG						
Projet PromAP	3	20	0	23	52	
SVPP	6	60	132	198	0	
TOTAL	103	471	262	836	899	
% Etat	69%	70%	4%	49%	4%	
% Professionnel	17%	5%	46%	19%	90%	
% Privé	14%	25%	50%	31%	6%	
Ménages ruraux	358 981					
1 conseiller pour x ménages		762		429		

NB : un blanc signifie absence de données.

Le nombre de « conseillers » (superviseurs + conseillers techniciens + animateurs endogènes) présentés dans le tableau ci-dessus sont à manier avec une grande précaution :

-

Bien que cet inventaire constitue une avancée considérable dans la connaissance des dispositifs de terrain (c'est la première fois qu'un tel exercice est fait), ces données sont à manier avec précaution :

- Bien que issus directement du terrain, ces chiffres ne sont pas toujours très exacts et c'est surtout l'ordre de grandeur qui compte : ils peuvent varier d'une année sur l'autre, certains acteurs peuvent les surévaluer pour souligner l'importance de leur dispositif alors que d'autres peuvent les sous-évaluer pour souligner la nécessité d'appuis.
- Tous les agents ne sont pas affectés à 100% au conseil. L'étude de 2016 avait notamment souligné que, faute de moyens, le conseil ne représentait qu'une petite partie du travail des agents de l'Etat (tâche de conseil diluée parmi les multiples tâches de suivi de campagne, etc.). Il en est probablement de même pour les distributeurs d'intrants et les entreprises agricoles. En revanche les agents comptés ici des SVPP (vétérinaires, assistants et AE), des OP, de la CRA, du CPS et des GSC sont essentiellement affectés au conseil.
- Tous les agents inventoriés ne sont pas mobiles (pas de moto) ou n'ont pas toujours de moyens de fonctionnement (carburant et autres).
- Tous n'ont pas le même niveau de qualification académique ni le même niveau d'expérience de terrain. Il n'y a pas aujourd'hui de définition harmonisée pour les différents niveaux de « conseiller(e)s » (superviseur(e), conseiller(e), animateur(trice) endogène, paysan(ne) relai) et les appellations peuvent différer selon les dispositifs.

L'effectif indiqué est donc plutôt le potentiel maximum d'agents mobilisables que le nombre exact d'agents impliqués au quotidien sur du conseil agricole. Il constitue une ressource humaine potentiellement valorisable par le SRCA-Tillabéri plutôt qu'une ressource effectivement impliquée dans le conseil aujourd'hui.

2.2. Analyse de l'offre

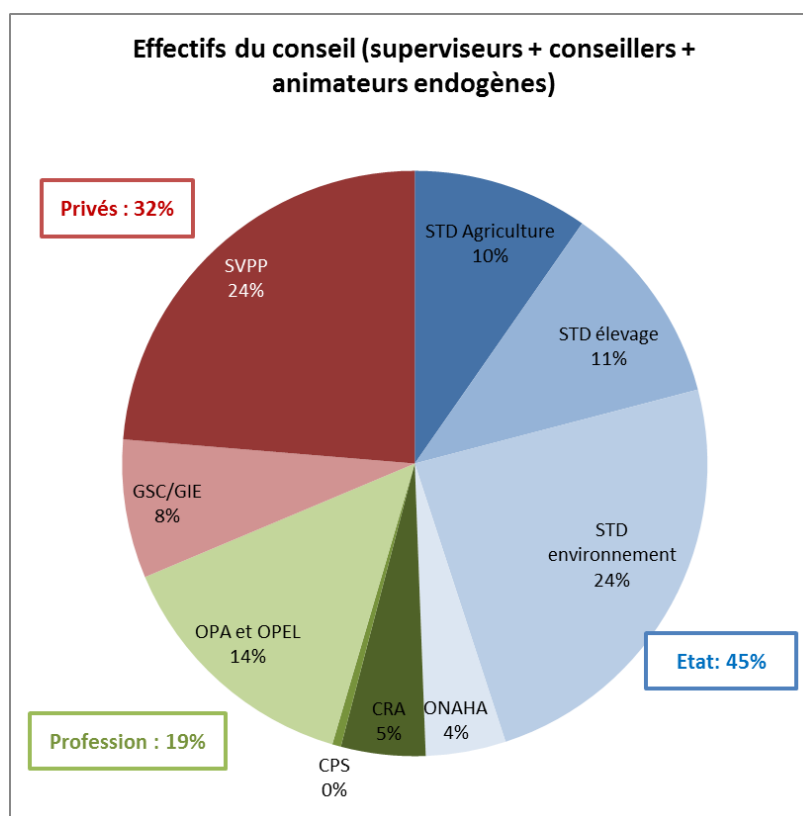
Nouvel équilibre Etat / privé / professionnel : L'inventaire des dispositifs de terrain révèle la répartition suivante des dispositifs (en considérant les superviseurs, les techniciens conseillers et les animateurs endogènes) : **49% pour les dispositifs de l'Etat, 19% pour les dispositifs professionnels et 31% pour les dispositifs privés** (dont 24% pour le dispositif des SVPP).

L'analyse des données ci-dessus permet d'identifier les principales forces en présence en matière de conseil Agricole en région de Tillabéri :

- Les dispositifs étatiques (STD) sont majoritaires dans la région de Tillabéri avec 49% des agents ; ils sont largement dominés par les agents de l'environnement avec un total de 201 agents, suivis par l'Elevage (94 agents), l'agriculture (81 agents). L'ONAHA est assez bien représentée avec 37 agents. Cette forte proportion des dispositifs publics est toutefois à replacer dans le contexte géographique de la région de Tillabéri avec un chef-lieu excentré, coupé par le fleuve Niger d'une partie importante de son territoire (départements de Kollo, Say, Torodi, Filingué, Abala, Tagazar) où interviennent plusieurs dispositifs OP et privés basés et enregistrés à Niamey et qui n'ont pas toujours le réflexe d'informer la région de leurs activités. Absents seulement dans 3 communes, les services de l'environnement sont les plus présents alors que l'Agriculture et à l'Elevage sont absents respectivement dans 8 et 6 communes sur les 45 que compte la région.
- Beaucoup de conseillers techniciens de terrain ne disposent pas de motos; leur mobilité est donc très réduite et dépend essentiellement de la présence de projets.
- Les SVPP sont très présents avec 6 dispositifs totalisant 198 personnes. Les dispositifs SVPP sont très structurés et encadrés : vétérinaires, assistants vétérinaires, auxiliaires

d'élevage (AE). Le dispositif SVPP couvre actuellement six des treize départements de la région. Le modèle économique des SVPP est pérenne, reposant sur les campagnes de vaccination, des prestations payées par les éleveurs et la vente de médicaments vétérinaires. Au besoin, l'APCA-R pourrait appuyer à compléter les réseaux SVPP par des formations et des subventions de démarrage (fonds de roulement médicament vétérinaire, petits équipement, etc).

- Les dispositifs OP sont structurés en superviseurs, techniciens / animateurs endogènes et paysans relais¹. Ces dispositifs OP sont le fait surtout d'unions appartenant aux grandes faitières (FCMN Nyia, ANFO). Les OPA/OPEL ont un bon niveau de représentativité dans la région avec un effectif de 118 agents et 737 paysans relais
- Le CPS de Tillabéri est un des plus actifs du pays. Il intervient également à Niamey et Tillabéri
- Les GSC sont relativement bien structurés et bénéficient notamment de l'appui du PromAP qui en mobilise en tant que prestataires de service pour dispenser principalement du conseil technique.



¹ En remplissant le tableau les OP n'ont pas toujours différenciés techniciens et animateurs endogènes.

3. Analyse des besoins prioritaires de conseil agricole

Tous les producteurs et productrices n'ont pas les mêmes besoins. Plusieurs facteurs principaux semblent déterminer ces besoins de conseil :

- **Le type d'exploitation :** exploitation familiale principalement centrée sur l'autoconsommation, exploitation familiale marchande, exploitation patronale, exploitation capitaliste. Le degré de pluriactivité des exploitant(e)s aura aussi une incidence sur les besoins de conseil.
- **Le type de filière :** filière vivrière orientée vers l'autoconsommation et les marchés ruraux, filière vivrière à enjeux national (marchés des grandes villes), filière d'exportation souvent taxée par l'Etat.
- **Le niveau de structuration du milieu paysan :** milieu peu structuré (peu d'organisations paysannes), milieu en structuration, existence d'un véritable mouvement paysan comprenant des organes de défense de la profession et des OP performantes du point de vue des services technico-économiques qu'elles fournissent.
- **L'isolement géographique ou la connexion au marché :** existence d'infrastructures de transport, distance aux marchés et aux lieux d'information et d'échanges.
- **Le type d'innovation :** l'innovation peut être déployée au niveau de l'exploitation mais aussi nécessiter d'interagir et de se coordonner avec d'autres acteurs pour accéder ou gérer certaines ressources (intrants, eau, pâturage, etc.), pour faciliter la transformation et la commercialisation des produits, etc.

Ces facteurs permettent de définir **quatre grandes zones, associés à des systèmes de production distincts, qui présentent des besoins de conseil assez contrastés** (cf. carte et tableau pages suivantes pour plus de détail) :

- **Zones d'intensification (en intrants), d'intégration filière et d'assez forte structuration des OP :** *Fleuve / AHA,*

Les besoins de conseil concernent en priorité le conseil avancé à conseil expert: priorités sur conseil filière, conseil de gestion, conseil technique avancé à expert, conseil chaîne de valeur, conseil de gestion à conseil d'entreprise, conseil en structuration (IP, plateformes...)

- **Zones intermédiaires agro-pastorales de plus faible intégration filière et de faible structuration OP**

Les besoins portent sur la vulgarisation technique de base, l'animation rurale, l'alphabétisation, le conseil juridique de base / médiation (accent sur prévention des conflits en zones de champs)

- **Zones pastorales :** *Nord-ouest et Nord-Est*

Le conseil doit surtout contribuer à la sécurisation des systèmes pastoraux, le conseil juridique de base / médiation (sécurisation des systèmes pastoraux), l'alphabétisation, l'animation rurale et la vulgarisation de base

- **Zones à enjeux environnementaux spécifiques :** *Parc W, zones humides, forêts.* : les besoins portent essentiellement sur la vulgarisation de base: conseil juridique de base / médiation (sécurisation des systèmes pastoraux), l'alphabétisation et l'animation rurale.

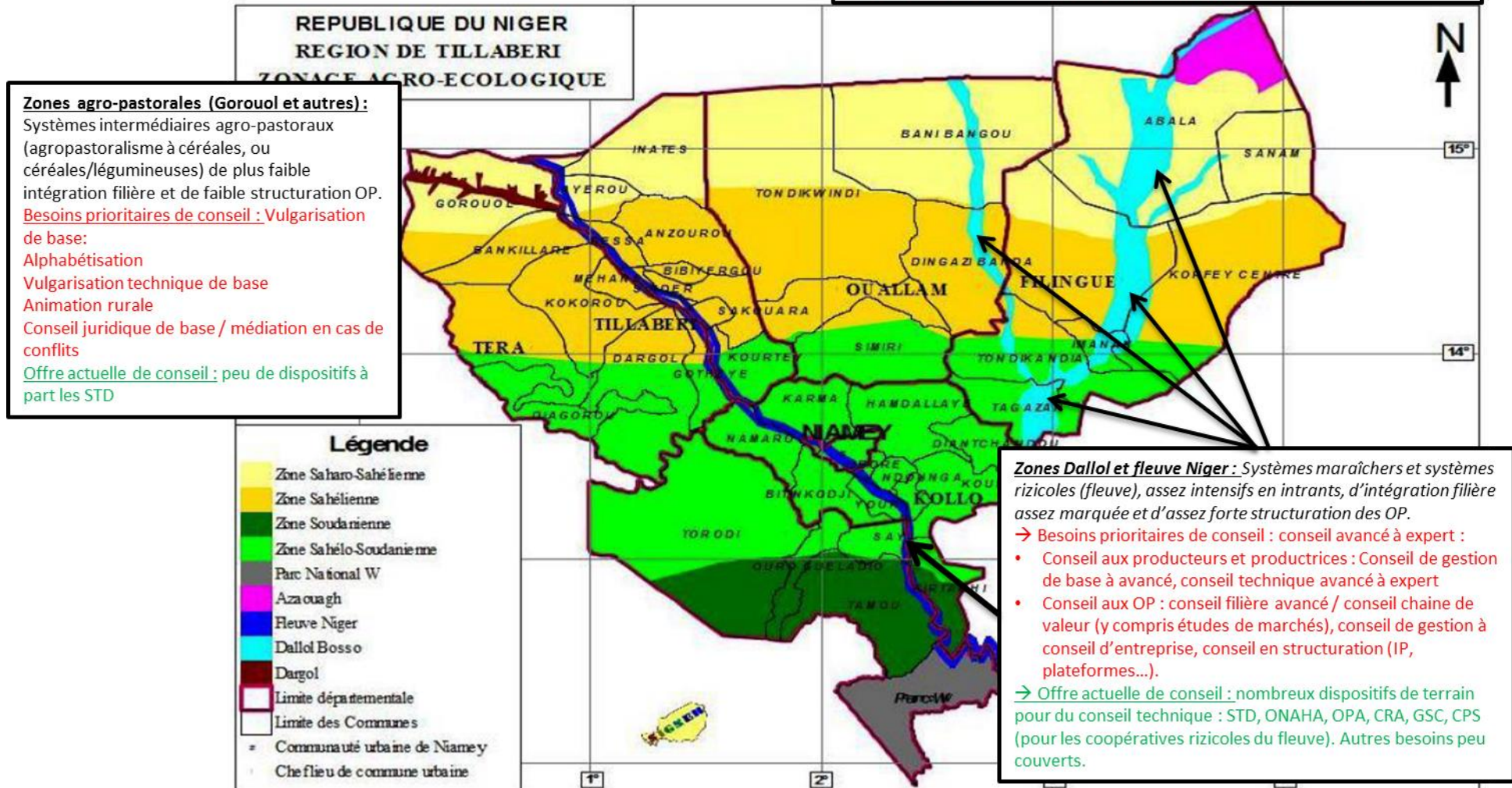
Bien sûr **la réalité est plus complexe** que ces grandes tendances géographiques. Par exemple dans un même Dallol on peut trouver des producteur(trices) pratiquant l'irrigation depuis près de

20 ans et qui sont donc très expérimentés et ont des besoins de conseil très pointus, et d'autres producteur(trices) débutant en irrigation qui auront besoin de conseil technique de base pour débiter. Au sein d'un même Dallol on trouve aussi des producteur(trices) pratiquant l'irrigation et d'autres n'ayant pas encore accès à des parcelles irriguées. Ce diagnostic à l'échelle régionale ne dispense donc pas les conseillers de faire un diagnostic précis de terrain avec les producteur(trice)s : quels formes de conseil nécessaires en priorité (technique ? filière ? gestion ?), quels messages précis ?

De plus les jeunes semblent avoir des besoins spécifiques (analyses à approfondir) : Il s'agit essentiellement de conseil en structuration d'OP , conseil de gestion et de conseil juridique pour accéder au financement / au capital (foncier notamment).

Les femmes ont elles aussi, des besoins spécifiques :

- Alphabétisation fonctionnelle : Il s'agit du socle du conseil Agricole, encore plus indispensable pour les femmes que pour les hommes étant donné le niveau actuel d'alphabétisation. Elle permet par ailleurs de renforcer la cohésion des femmes, d'acquérir plus de confiance en elles-mêmes et de renforcer leurs capacités à assimiler des thématiques plus techniques.
- Conseil en organisation/structuration : Il s'agit d'appuyer l'évolution des formes d'organisations traditionnelles (formalisation, lien avec des institutions bancaires, etc.), sans les dénaturer.
- Conseil juridique et conseil de gestion



NB : les zones ne correspondent pas forcément à des zones agro-écologiques, mais à des zones ayant des besoins de conseil différents

Zones	Principaux systèmes de production	Besoins prioritaires en conseil
Zones d'intensification (en intrants), d'intégration filière et d'assez forte structuration des OP : <i>Fleuve / AHA, Dallol Bosso</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes irrigués rizicoles intensifs des AHA ONAHA • Systèmes irrigués hors AHA : maraîchage, arboriculture • Systèmes agro-pastoraux de la zone du dallol Bosso (Balleyara ; Bonkoukou): Cultures dominantes (superficies) : Mil, niébé, Cultures moyennes : Pomme de terre, patate douce ; manioc. Innovations en irrigué qui prennent de l'ampleur : gombo, niébé, arachide, maïs • Ateliers semi-intensifs à intensifs : ateliers lait, pisciculture, fermes avicoles 	<p>Conseil avancé à conseil expert: priorités sur conseil filière, conseil de gestion, conseil technique avancée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil aux producteurs et productrices : Conseil de gestion de base à avancé, conseil technique avancé à expert • Conseil aux OP : conseil filière avancé / conseil chaîne de valeur, conseil de gestion à conseil d'entreprise, conseil en structuration (IP, plateformes...)
Zones intermédiaires agro-pastorales de plus faible intégration filière et de faible structuration OP	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes agro-pastoraux de la zone du Gorouol : Cultures dominantes : culture du niébé en décrue ; Cultures moyennes : Maraîchage • Systèmes agro-pastoraux de la zone sahéenne : Cultures dominantes : le Mil, le Niébé, Cultures moyennes : Le Maraîchage, sésame, Innovations qui prennent de l'ampleur : gombo, arachide, tomate en pluviale • Systèmes agro-pastoraux de la zone sahélo-soudanienne : Cultures dominantes : mil, niébé, riz dans les mares, Cultures moyennes : Maraîchage, sésame, arachide, Moringa, Innovations en irrigué qui prennent de l'ampleur : gombo, sésame. • Systèmes agro-pastoraux de la zone soudanienne : Cultures dominantes : Mil ; niébé, maïs, sorgho, Cultures moyennes : Maraîchage, Moringa 	<p>Vulgarisation de base:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alphabétisation • Vulgarisation technique de base • Animation rurale • Conseil juridique de base / médiation
Zones pastorales <i>Nord-Est</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes pastoraux : Elevage pastoral extensif avec quelques poches de production de mil et du maïs autour des campements 	<p>Vulgarisation de base:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alphabétisation • Animation rurale • Conseil juridique de base / médiation (sécurisation des systèmes pastoraux)
Zones à enjeux environnementaux spécifiques : <i>Parc W, zones humides, forêts</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Zone du parc W (Say, Tamou, Torodi) • Ranchs • Zones humides • Apiculture (OP bien développées) 	<p>Vulgarisation de base:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alphabétisation • Animation rurale • Conseil juridique de base / médiation

4. Adéquation offres / besoins de conseil agricole et orientations stratégiques

Le tableau ci-dessous résume l'adéquation offres / besoins selon les zones géographiques :

Zones	Adéquation offre - besoins	Observations / priorités pour les trois ans à venir
Zones Gorouol et autres zones agropastorales (zones intermédiaires agro-pastorales)	Peu de dispositifs terrain de conseil. Les STD sont les principaux acteurs mais avec un faible taux de couverture.	Les STD doivent garantir une continuité de service de conseil dans ces zones ce qui implique un redéploiement des agents qui peuvent faire du conseil en l'absence d'autres acteurs (champs écoles pluviaux par exemple)
Zones des Dallols et fleuve (zones d'intensification)	Nombreux dispositifs de terrain (même si le taux de couverture reste insuffisant) de natures diverses : STD, ONAHA, GSC, OP, Boutiques d'intrants, CPS, SVPP, etc.	Valoriser la diversité des dispositifs de terrain selon leurs avantages comparatifs. Les STD doivent se concentrer sur les fonctions de contrôle des dispositifs privés et professionnels. Gros enjeu d'animation/coordination de ces dispositifs privés et professionnels par l'APCA-R
Zone du Nord-Est et Nord-Ouest (zone pastorale)	Peu de dispositifs terrain de conseil. Les STD, OPEL et SVPP sont les principaux acteurs mais avec un taux de couverture très faible	Comblent les postes vacants des SVPP et étendent les dispositifs des OPEL.

Le tableau ci-après résume l'adéquation offres / besoins de conseil en termes de types de conseil et souligne les avantages comparatifs des différents dispositifs. On reprend ici les différentes formes de conseil mentionnées dans le SNCA.

Types de conseil	Adéquation offre-besoin et avantages comparatifs	Priorités pour les 3 ans à venir
Alphabétisation	Souvent négligé dans l'offre de conseil par les projets.	Intégrer des campagnes d'alphabétisation comme socle du conseil
Conseil technique en zones agro-pastorales	Conseil assez peu couvert. Les STD semblent avoir un avantage comparatif pour les CEP pluviaux	Redéployer les agents des STD pour une meilleure couverture des zones marginalisées
Conseil technique en zones d'intensification	Conseil de base assez bien couvert par une multitude de dispositifs. Les GSC et OP semblent bien maîtriser les CEP maraîchers. Le conseil avancé à expert reste rare.	Surtout besoin de coordination des différents dispositifs de terrain par les APCA-R. Nécessité d'une meilleure articulation avec le dispositif de e-extension du RECA pour mieux répondre aux demandes pointues
Conseil de gestion à l'exploitation familiale CGEF	Conseil assez peu couvert. La CRA (avec des OPA) semble avoir un avantage comparatif pour le CGEF en maraîchage (avec appuis du RECA). CGEF absent en élevage	Etendre le dispositif CGEF de la CRA en zones d'intensification (pas seulement maraîchage) et tester du CGEF en élevage
Conseil de gestion aux OP CdG OP	Conseil seulement couvert pour les coopératives rizicoles par le CPS de Tillabéri dont c'est le cœur de métier et qui a un avantage comparatif sur cette forme de conseil	Etendre le CdG OP aux coopératives maraîchères.
Animation rurale / conseil en structuration de base	Déjà assez bien couvert en zones d'intensification (forte structuration OP) mais peu couvert en zones agropastorales. Les faitières d'OP semblent avoir un avantage comparatif	Etendre les dispositifs des OPA et OPEL.
Conseil juridique	Conseil surtout nécessaire en zones agro-pastorales et pastorales. Les OPEL semblent avoir un avantage comparatif.	Etendre les dispositifs des OPEL.
Conseil filière, conseil spécifique pour les jeunes, conseil spécifique pour les femmes, conseil technique en agro-écologie	Formes de conseil peu/pas couvertes (limité à un peu de conseil en transformation au meilleur des cas) bien que très nécessaires.	A développer en priorité
Conseil en comptabilité, conseil d'entreprise	Conseil peu/pas couvert mais peu nécessaire à ce stade, hormis quelques cas particuliers	Pas utile en 2019-2021

5. Éléments pour la planification du conseil agricole – projets de conseil et budget

5.1. Projets de conseil prioritaires

10 projets prioritaires de conseil agricole ont été identifiés pour la région de Tillabéri. Ces 10 projets répondent aux besoins prioritaires de conseil identifiés tout en valorisant les avantages comparatifs des dispositifs existants. Ils permettront de renforcer les dispositifs existants des STD, des GSC, des OP non fédérées, du CPS de Tillabéri, des SVPP, des boutiques d'intrants et d'ONG.

Des fiches projets présentent sommairement les intitulés des projets, les types de producteurs et productrices concernés, les zones concernées, le type de conseil, la situation de départ en 2018 et l'objectif en 2021, ainsi qu'une description sommaire de la logique d'intervention.

Ces projets feront l'objet de contrats avec la Direction régionale de l'APCA. Ils devront être discutés avec les acteurs concernés afin d'être affinés sur le plan des objectifs et résultats attendus, des démarches, du budget. Ils devront partir des pratiques existantes.

D'autres projets seront portés par la Direction nationale de l'APCA au travers des grandes faitières nationales et mis en œuvre également dans la région de Tillabéri. Ils ne sont pas décrits dans ce rapport. On se limite juste à les lister.

Les dispositifs des STD seront par ailleurs renforcés sur leurs fonctions de suivi et contrôle des dispositifs terrain au travers de TDR spécifiques. Cela relève de l'exécution de fonctions transversales et non de projets de conseil de terrain.

Zones	Projets de conseil prioritaires (voir pages suivantes le détail des projets) au travers de la Direction régionale de l'APCA	Autres projets de conseil au travers de la Direction nationale de l'APCA
Zones d'intensification (en intrants), d'intégration filière et d'assez forte structuration des OP : <i>Fleuve / AHA,</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Projet de renforcement du conseil en petite irrigation par des GSC – conseil avancé à expert dans les domaines technique, filière, et gestion 2. Appel à proposition auprès de la CRA pour renforcer son dispositif CGEF auprès des agriculteurs, des éleveurs (ateliers lait autour des centres de collecte laitiers de Hamdallaye et Kollo) et des pisciculteurs (en lien avec les OP) (dispositif moyennement avancé) 3. Projet de renforcement du dispositif de conseil du CPS de Tillabéri pour étendre ses prestations de conseil de gestion aux OP à d'autres filières (maraîchage et ateliers d'élevage intensif) 4. Projet de renforcement du conseil en transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques par les OP 5. Projet de renforcement de la fonction de conseil agricole des boutiques d'intrants (en lien avec l'ANDI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à proposition (en préparation d'un contrat de performance) auprès de la FCMN Niya pour du conseil avancé à expert (technique, filière, gestion) en petite irrigation • Appel à proposition (en préparation d'un contrat de performance) auprès de l'ANFO pour du conseil avancé à expert (technique, filière, gestion) en petite irrigation (dispositif actuel déjà bien développé dans cette région). • Contrat de performance FUCOPRI déjà établi.
Zones intermédiaires agro-pastorales de plus faible intégration filière et de faible structuration OP	<ol style="list-style-type: none"> 6. Projet de renforcement des STD de l'agriculture pour fournir un conseil minimum de base dans les zones marginales (nb : et assurer le suivi et contrôle des dispositifs de conseil privés et de la profession agricole, ce qui relève de fonctions supports) 7. Projet de renforcement des STD de l'élevage pour fournir un conseil minimum de base dans les zones marginales (nb : et assurer le suivi et contrôle des dispositifs de conseil privés et de la profession agricole, ce qui relève de fonctions supports) 8. Projet de renforcement de l'alphabétisation dans les zones marginales et non couvertes par des OP –alphabétisation par des ONG 	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à proposition (en préparation d'un contrat de performance) auprès de la FUGPN Mooriben pour du conseil de base à avancé en zones pluviales
Zones pastorales <i>Nord-Est</i>	<ol style="list-style-type: none"> 9. Projet de renforcement du conseil juridique par les OPEL en articulation avec les cofo (délimitation des couloirs de passage, fourniture d'actes juridiques, médiation, vulgarisation des textes). 	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à proposition auprès de CAPAN/AREN/GAJEL (en particulier sur comptage d'animaux) pour du conseil juridique et du conseil technico-économique (déstockage stratégique)
Zones à enjeux environnementaux spécifiques : <i>Ex Forêts classées, cuvettes, mares, etc.</i>	NB : Contrats / TDR avec les cofo et les STD environnement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à proposition auprès de GAJEL/AREN/FNDADO (?) pour du conseil juridique
Toutes zones	<ol style="list-style-type: none"> 10. Projet d'extension du réseau SVPP (consolider le dispositif et étendre leur mandat) 	

- Les dispositifs des STD sont par ailleurs renforcés sur leurs fonctions de suivi et contrôle des dispositifs terrain au travers de TDR spécifiques. Cela relève de l'exécution de fonctions transversales et non de dispositifs terrain.
- Les postes vacants de SVPP (vétérinaires ou assistants ou auxiliaires d'élevage) doivent être comblés dans les 4 zones.
- Conseil expert renforcé via e-extension RECA + lien INRAN et STD + articulation avec les plateformes d'innovation

En termes de planification, les projets suivants de conseil agricole sont proposés pour financement dans le cadre du SRCA à Tillabéri :

N°1	<i>Projet de conseil</i>	Conseil avancé (technique, filière, gestion) à expert en petite irrigation par des GSC		
<i>Dispositif</i>	PRIVE	GSC/CPS	<i>Type de conseil</i>	Conseil technique avancé à expert
<i>Types de producteurs</i>	Producteurs intensifs non membres d'OP		<i>Zones</i>	Région Tillabéri
<i>Situation de départ</i>	5 GSC/GIE actifs		<i>Objectif 2021</i>	8 GSC/GIE actifs
<i>Procédure</i>	Appel d'offre par l'APCA-R et contrats de prestations avec les GSC			
<p>Les 5 GSC/GIE actifs dans le région de Tillabéri ont des contrats de prestation avec certains programmes et projets (PromAP notamment) intervenant dans la petite irrigation. Il s'agira donc de confier le conseil technique des producteurs de certains sites à ces GSC par une procédure d'appel d'offre et permettre ainsi le maintien des GSC/GIE existants. Le budget couvrira des investissements de démarrage, les salaires et indemnités des agents des GSC, des indemnités pour les animateurs endogènes et les paysans relais (minimes car ils ont surtout bénévoles), les frais de déplacement, la mise en place de CEP, et des activités de remise à niveau des agents et des AE.</p>				

N°2	<i>Projet de conseil</i>	Conseil de gestion aux producteurs et productrices des zones intensives par la CRA et les OP		
<i>Dispositif</i>	PROFESSIONNEL	CRA et OP	<i>Type de conseil</i>	Conseil en gestion
<i>Types de producteurs</i>	Essentiellement les producteurs maraîchers		<i>Zones</i>	Production intensive
<i>Situation de départ</i>	2 superviseurs et 12 conseillers		<i>Objectif 2021</i>	4 superviseurs, 24 conseillers 100 Paysans sont effectivement dans ce conseil
<i>Procédure</i>	Appel à proposition de l'APCA-R auprès de la CRA			
<p>Les zones du fleuve et du Dallol Bosso (Balleyara et Bonkoukou) sont celles où il existe un important potentiel d'irrigation. Le RECA (à travers les CRA) et la FCMN Niya (à travers ses unions) dispensent depuis quelques années du conseil de gestion aux maraîchers ; ce sont certainement les acteurs ayant le plus d'expérience aujourd'hui sur ce type de conseil. Il s'agit donc d'initier, de renforcer et étendre (x2) le dispositif CRA-OP de conseil de gestion aux exploitations agricoles en zones de production intensive pour les des producteurs intensifs en maraichage, élevage et aquaculture</p> <p>La CRA et plus généralement le RECA interviennent en effet encore peu en élevage et devraient développer leurs activités dans ce secteur. Les ateliers intensifs péri-urbains (embouche bovine, aviculture, lait) ont besoin de conseil de gestion. En valorisant l'expérience de conseil de gestion dans le secteur des productions végétales, il s'agirait de tester le conseil de gestion à l'exploitation dans le secteur de l'élevage auprès d'ateliers péri-urbains et urbains intensifs. Ces activités de conseil de gestion pourront prioritairement être ciblées sur les ateliers des femmes et des jeunes. NB : l'expérience de la CRA-Tillabéri de conseil de gestion autour des centres de collecte d'Hamdallaye et Kollo (démarrage mi-2018) pourrait être valorisée dans d'autres zones/activités de la région de la région.</p> <p>Le budget couvrira les salaires des agents de la CRA, des indemnités et frais de fonctionnement, des ateliers et des formations de remise à niveau pour les agents.</p> <p>L'APCA-R peut alors organiser un « appel à formation » auprès de la CRA et OP afin de financer la formation complémentaire des producteurs les plus actifs et les plus intéressés à fournir aussi du conseil technique. Ces</p>				

formations seront réalisées par des instituts de formation ou de recherche.

Le budget ne comprend que l'équipement en smartphones et des formations de remise à niveau, mais aucune subvention de fonctionnement.

N° 3	<i>Projet de conseil</i>	Conseil de gestion aux OP/riz sur AHA et hors AHA/lait par CPS de Tillabéri		
<i>Dispositif</i>	PROFESSIONNEL	CPS	<i>Type de conseil</i>	Conseil de gestion aux OP
<i>Types de producteurs</i>	Producteurs rizicoles et maraichers des zones de Dallol et fleuve		<i>Zones</i>	Dallols et fleuve
<i>Situation de départ</i>	Le CPS de Tillabéri couvre 24 coopératives rizicoles et 3 mini rizeries de la région de Tillabéri		<i>Objectif 2021</i>	Le CPS poursuit son appui aux 24 coopératives rizicoles et aux 3 mini rizeries ; il étend ses activités à 3 coopératives maraichères, 1 de cultures fourragères et 1 d'éleveurs
<i>Procédure</i>	Appel à proposition de l'APCA-R et contrat de performance simplifié avec le CPS			
<p>Le CPS de Tillabéri est reconnu fournit depuis plusieurs années du conseil de gestion aux OP de la Fucopri des régions de Tillabéri et Niamey. Il a depuis peu procédé à extension dans la région de Tillabéri ou il couvre 3 coopératives rizicoles à Gaya). C'est probablement le dispositif le plus abouti actuellement en termes de conseil de gestion aux OP. Le CPS de Tillabéri est pressenti pour fournir du conseil de gestion à des centres de collecte de lait dans la région de Tillabéri. Il pourrait également faire du conseil de gestion auprès de nouvelles coopératives rizicoles + cultures fourragères (bourgou²), maraichères et d'éleveurs dans la région de Tillabéri. Les OP intéressées seront subventionnées par l'APCA-R pour contracter le CPS.</p>				

N°4	<i>Projet de conseil</i>	Transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques		
<i>Dispositif</i>	PROFESSIONNEL	OP/Plates-formes d'innovation	<i>Type de conseil</i>	Vulgarisation et conseil technique
<i>Types de producteurs</i>	Variable suivant l'OP/l'PFI		<i>Zones</i>	Variable suivant l'OP
<i>Situation de départ</i>	Faire un état des lieux		<i>Objectif 2021</i>	10 OP ont des dispositifs de conseil dont les membres sont formés et disposent de moyens de fonctionnement
<i>Procédure</i>	Appel à proposition de l'APCA-R et contrats de performances simplifiés avec chacune des unions non-fédérée			
<p>L'inventaire a révélé la présence de plates-formes d'innovation initiées par le PPAO, mais leur fonctionnalité actuelle n'est pas avérée. Il s'agit d'inventorier et de renforcer ces dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le plan technique : formation des agents de terrain et des superviseurs, fourniture de modules de formation, etc. • Sur le plan financier : contribution à certains frais de fonctionnement et subvention de motos / vélos si nécessaire, sans pour autant altérer la logique d'auto-développement des OP (attention à ne pas introduire d'indemnités qui ne seraient pas ensuite supportées par les OP ou les paysans). • Sur le plan économique et organisationnel en appuyant les OP à mettre en place une stratégie de couverture partielle du coût du conseil par les paysans. Peut-être nuancer suivant le type de conseil. 				

² Echinochloa stagnina

Le budget comprend des investissements de démarrage (motos, ordinateurs, smartphones), des salaires et indemnités, les coûts de fonctionnement, la mise en place de matériels, des formations de remise à niveau pour les agents et les animateurs endogènes.

N°5	<i>Projet de conseil</i>	Renforcement de la fonction de conseil agricole des Boutiques d'intrants		
<i>Dispositif</i>	PRIVE	Distributeurs/Boutiques d'intrants	<i>Type de conseil</i>	Conseil technique avancé à expert
<i>Types de producteurs</i>	Essentiellement les producteurs maraîchers		<i>Zones</i>	Production intensive des Dallols et fleuve
<i>Situation de départ</i>	X distributeurs qui ne font pas vraiment de conseil		<i>Objectif 2021</i>	x distributeurs, dont 50 font effectivement du conseil technique auprès de leurs clients
<i>Procédure</i>	Appel à proposition de l'APCA-R auprès de l'ANDI			
<p>Les projets Intrants FAO et IARBIC ont développé un réseau de boutiques d'intrants coopératives auxquelles se sont ajoutés des distributeurs privés membres de la section de ANDI de Tillabéri. Dans les deux cas, il s'agit en théorie de vendeurs qualifiés qui peuvent également faire du conseil aux clients. En pratique cela se limite le plus souvent à expliquer la notice d'utilisation ou à faire un peu de service après-vente. L'APCA-R devrait affiner l'inventaire de ces distributeurs en région de Tillabéri et procéder à une évaluation de leur activité actuelle et de leurs compétences (sur le plan technique). L'APCA-R peut alors organiser un « appel à formation » afin de financer la formation complémentaire des distributeurs les plus actifs et les plus intéressés à fournir aussi du conseil technique en marge de leur activité de vente d'intrants. Ces formations seront réalisées par des instituts de formation ou de recherche.</p> <p>Le budget ne comprend que l'équipement en smartphone des vendeurs et des formations de remise à niveau, mais aucune subvention de fonctionnement.</p>				

N°6	<i>Projet de conseil</i>	Conseil de base en agriculture dans les zones non/faiblement couvertes par les STD + suivi/contrôle toutes zones		
<i>Dispositif</i>	ETAT	STD	<i>Type de conseil</i>	Vulgarisation technique de base et animation rurale
<i>Types de producteurs</i>	Agro-pasteurs extensifs et pasteurs		<i>Zones</i>	Zones marginales sans OP Zones pastorales
<i>Situation de départ</i>	Zone marginalisée Communes non couvertes Agents faiblement mobiles		<i>Objectif 2021</i>	Nbre de communes non couvertes réduit
<i>Procédure</i>	Termes de référence élaborés par les STD et soumis à l'APCA-R			
<p>La zone agro pastorale Nord est moins bien couverte en termes d'offre de conseil Agricole. On parle parfois de zones délaissées ou marginalisées. Il y a en effet moins d'OP actives sur ces zones et moins de prestataires. L'Etat se doit d'assurer un minimum d'équité en termes d'accès au conseil. Là où il n'y a aucun prestataire, il s'agit donc de renforcer les STD pour garantir une certaine équité dans le conseil. Focus de démarrage sur la vulgarisation technique de base et l'animation rurale, puis évolution suivant les besoins.</p> <p>Le budget ne prévoit pas de recrutement de nouveaux agents et ne prend pas en charge les salaires de ces agents. En revanche le budget couvre : des motos pour tous les agents déjà en poste (et qui n'en n'ont pas aujourd'hui), quelques ordinateurs, des smartphones, des indemnités de déplacements, les frais de fonctionnement, les coûts de mise en place de CEP et des formations de remise à niveau pour les agents.</p>				

N°7	<i>Projet de conseil</i>	Conseil de base en élevage dans les zones non couvertes par les STD + suivi/contrôle toutes zones		
<i>Dispositif</i>	ETAT	STD	<i>Type de conseil</i>	Vulgarisation technique de base et animation rurale
<i>Types de producteurs</i>	Agro-pasteurs extensifs et pasteurs		<i>Zones</i>	Zones marginales sans OP Zones pastorales
<i>Situation de départ</i>	Zone marginalisée Communes non couvertes Agents faiblement mobiles		<i>Objectif 2021</i>	Nbre de communes non couvertes réduit
<i>Procédure</i>	Termes de référence élaborés par les STD et soumis à l'APCA-R			
<p>La zone agro pastorale Nord et la zone pastorale sont moins bien couvertes en termes d'offre de conseil en élevage. On y trouve en effet moins d'OP et moins de prestataires actifs. L'Etat se doit d'assurer un minimum d'équité en termes d'accès au conseil. Là où il n'y a aucun prestataire, il s'agit donc de renforcer les STD pour garantir une certaine équité dans le conseil. Focus de démarrage sur vulgarisation technique de base et l'animation rurale, puis évolution suivant les besoins.</p> <p>Le budget ne prévoit pas de recrutement de nouveaux agents et ne prend pas en charge les salaires de ces agents. En revanche le budget couvre : des motos pour tous les agents déjà en poste (et qui n'en n'ont pas aujourd'hui), quelques ordinateurs, des smartphones, des indemnités de déplacements, les frais de fonctionnement, les coûts de mise en place de CEP et des formations de remise à niveau pour les agents.</p>				

N°8	<i>Projet de conseil</i>	Alphabétisation dans les zones marginales par ONG		
<i>Dispositif</i>	PRIVE	ONG	<i>Type de conseil</i>	Alphabétisation de base
<i>Types de producteurs</i>	Potentiellement tous les non-alphabétisés		<i>Zones</i>	Zones marginales sans OP
<i>Situation de départ</i>	Non disponible		<i>Objectifs 2021</i>	1000 personnes alphabétisées/an supplémentaires 50% de femmes et 50% de jeunes parmi les apprenants
<i>Procédure</i>	Appel d'offre de l'APCA-R auprès d'ONG régionales et contrats de prestations avec les ONG			
<p>Le projet consiste à confier à des ONG spécialisées la mise en place et le suivi de centres d'alphabétisation dans toute la région en s'assurant que les « zones marginales » sont équitablement couvertes. L'APCA-R se rapprochera de la Direction Régionale de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique (DREP/A/PLN/EC) pour approfondir la faisabilité, la démarche et avoir une estimation de coût (formation de formateurs et contrôle, fournitures et équipement des centres.....). Chaque apprenant devra suivre plusieurs sessions (1 à 2 sessions / an pendant 3 ans) afin de consolider les acquis.</p> <p>Le projet peut démarrer dès 2019. Les contrats annuels des ONG sont reconduits sans appel d'offre pour celles qui donnent satisfaction.</p> <p>Là où des OP compétentes sont présentes elles pourront conduire ces activités si elles en ont les compétences et si cela s'inscrit dans leurs activités (dans le cadre des contrats de performances avec ces OP).</p>				

N°9	<i>Projet de conseil</i>	Conseil juridique aux producteurs (éleveurs, agriculteurs etc...)		
<i>Dispositif</i>	Professionnel	OP/OPEL	<i>Type de conseil</i>	Conseil juridique

<i>Types de producteurs</i>	Producteurs et éleveurs des zones non couvertes	<i>Zones</i>	Zones tampons (agriculture/élevage)
<i>Situation de départ</i>	Avancée de front agricole en zones agro-pastorale et pastorale le nord, occupation des enclaves pastorales et des couloirs de passage en zone agricole	<i>Objectifs 2021</i>	Réduire le nombre de conflits liés à la gestion des ressources pastorales en zone agro-pastorales (Nord Filingué, Nord Tillabéri, Nord Ouallam, Torodi et sud Say
<i>Procédure</i>	Appel d'offre et contrats de l'APCA-R avec des OP et des OPEL régionales spécialisées TDR avec le SPR/Code Rural pour la supervision des activités		
Certains conflits saisonniers pourraient être évités grâce à la vulgarisation des textes officiels. Des OP/OPEL seront mobilisées par APCA-R pour vulgariser les textes officiels, sous la supervision du SPR/code Rural.			

N°10	<i>Projet de conseil</i>	Conseil technico économique par les SVPP		
<i>Dispositif</i>	PRIVE	SVPP	<i>Type de conseil</i>	Conseil de gestion aux éleveurs
<i>Types de producteurs</i>	Eleveurs		<i>Zones</i>	
<i>Situation de départ</i>	6 SVPP (6 S ; 60 Techniciens : 132 AE)		<i>Objectif 2021</i>	6 SVPP (6 S ; 60 Techniciens : 240 AE)
<i>Procédure</i>	Appel à proposition de l'APCA-R et contrat de performance simplifié avec le SVPP			
Le modèle SVPP fonctionne déjà assez bien. Son champ de compétence initialement exclusivement orienté sur la santé animale s'est récemment ouvert à la production animale et à l'animation des dispositifs d'initiatives privées en élevage (DIPE) dans les régions d'intervention du PRODAF (financement FIDA). Son modèle économique, basé sur remboursement des coûts directement par les éleveurs ou par l'Etat est viable. Il s'agit ici de le renforcer dans son fonctionnement actuel. A ce jour il couvre les 6 départements. Il s'agit de subventionner la consolidation du dispositif et l'extension de son mandat (équipements, motos, appui au recrutement des conseillers, formation complémentaire)				

En plus de ces projets qui seront financés directement par l'APCA-R plusieurs projets devraient bénéficier de financement de l'APCA-N et bénéficieront à la région de Tillabéri :

- Le renforcement du dispositif de e-extension du RECA pourrait être utile afin d'intensifier le backstopping des conseillers de terrain qui ne peuvent avoir toutes les réponses.
- L'APCA-N établira des contrats de performance avec les grandes faitières d'OP. Plusieurs de ces contrats concerneront également la région de Tillabéri : FCMN, ANFO, Fucopriz, Mooriben pour l'agriculture et AREN, GAJEL, FENEN DADDO, FNAP pour qu'elles puissent renforcer leurs dispositifs de conseil de terrain auprès de leurs membres dans la région de Tillabéri.
- Enfin, face au faible niveau de compétences des dispositifs terrain sur le conseil filière (même si la majorité des acteurs affirment travailler sur les filières) un effort important de formation des conseillers est nécessaire sur ce sujet. On ciblera en priorité les conseillers des faitières d'OP, des unions non fédérées et des interprofessions. Il faudra probablement conduire une réflexion au niveau national pour mieux prendre en compte cette forme de conseil.

Enfin, il est essentiel de renforcer les fonctions de suivi et contrôle des STD dans les pôles de développement intensifs (mais cela relève des fonctions transversales et non des dispositifs de terrain). Les zones de production intensives (Dallols sauf Dallol Bosso Nord et fleuve) constituent des pôles de développement avec de nombreux acteurs du conseil (OPA, ONG, CRA, GSC, CPS, STD, etc.) dont les interventions ne sont pas coordonnées,

suivies ou contrôlées. Alors que la coordination des interventions reviendra à l'APCA-R, le suivi et le contrôle reviendra aux STD.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu partiel des 10 projets appuyés par l'APCA-R et de l'évolution en termes de ressources humaines (S=superviseur, CT=conseiller technicien, AE=animateur endogène, PR=paysan relai) et logistiques. Ces données sont incomplètes, notamment en ce qui concerne leur évolution et les moyens logistiques. APCA-R devra donc procéder à une mise à jour de ces données dès son installation à Tillabéri.

- Quelques superviseurs et conseillers techniciens seront recrutés par les dispositifs ;
- Une augmentation importante du nombre d'animateurs endogènes est à envisager
- Enfin l'ensemble des conseillers techniciens seront mobiles et équipés de motos.

		Ressources humaines				Motos	Observations	Ressources humaines				Motos	Observations
		S	CT	AE	PR			S	CT	AE	PR		
Projet N°1	Conseil avancé (technique, filière, gestion) à expert en petite irrigation par des GSC	5	36	0	0	5	Données pour 5 GSC	8	56	30	100	30	Données pour 8 GSC
Projet N°2	Conseil de gestion aux producteurs et productrices des zones intensives par la CRA et les OP	2	12	0			Données de la CRA seulement	2	12	0			Données de la CRA seulement
Projet N°3	Conseil de gestion aux OP sur AHA/Riz et OP/lait par CPS de Tillabéri	1	3					1	5			6	
Projet N°4	Transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;						état des lieux à conduire						10 OP ont des dispositifs de conseil dont les membres sont formés et disposent de moyens de fonctionnement
Projet N°5	Conseil technique par les boutiques d'intrants						état des lieux à conduire		50				
Projet N°6	Conseil agricole de base dans les zones non couvertes par les STD + suivi/contrôle toutes zones	18	63	0	34	40		18	63	100	200	63	
Projet N°7	Conseil en élevage de base dans les zones marginales par les STD	25	69	0	0	40		25	69	0	0	69	
Projet N°8	Alphabétisation fonctionnelle dans les zones non couvertes (par les ONG)						ONGs oeuvrant dans la région (à répertorier)						Staff susceptible de faire un bon maillage dans le cadre de cette activité
Projet N°9	Conseil juridiques aux producteurs (éleveurs, agriculteurs etc...)						état des lieux à conduire						à définir
Projet N°10	Conseil technico-économique par les SVPP	6	60	132				6	60	240			définir les objectifs d'extension au départements non couverts
TOTAL		57	243	132	34	85		60	315	370	300	168	
		432						745					

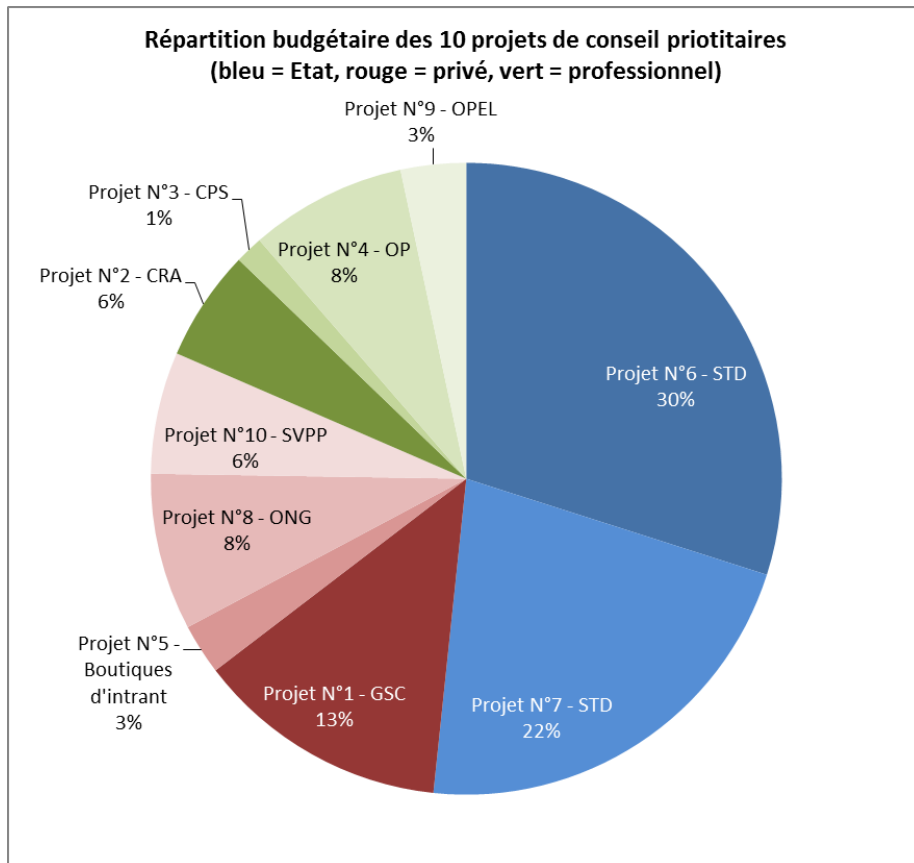
5.2. Budget provisoire pour le SRCA-Tillabéri

Avertissement : Ce budget doit être considéré comme un budget provisoire indicatif. Dans certains cas le diagnostic fourni des éléments relativement fiables sur le dispositif de conseil (nombre de conseillers en place en 2019, ressources disponibles...) qui permettent de formuler un budget pour le projet de renforcement. Dans d'autres cas les données de diagnostic sont plus incertaines et il est alors impossible d'élaborer un budget fiable ; on a alors fait des estimations grossières. Ce qui compte essentiellement c'est la cohérence entre la situation aujourd'hui et la vision 2021 et la répartition globale entre les dispositifs publics, privés et de la profession agricole. L'APCA-R devra donc discuter avec chacun des dispositifs pour élaborer des budgets plus réalistes.

Le budget provisoire pour le SRCA-Tillabéri pour 3 ans est estimé à 4,0 MdFCFA (6,1 M€). Le fonctionnement de l'APCA-R correspondra à 5% de ce budget. L'essentiel du budget ira au financement de 10 projets de conseil dont 48% pour les services de l'Etat et 44% pour le secteur privé et professionnel. Pour les trois premières années du SCRA-Tillabéri, le budget traduit une meilleure prise en compte du poids des acteurs privés et professionnels dans la région et le recentrage des dispositifs publics sur les fonctions de planification/programmation, contrôle qualité. Ce budget traduit également la nécessité d'assurer aux zones actuellement marginalisées un niveau correct d'appui conseil en agriculture, élevage et environnement.

La synthèse du budget est présentée ci-dessous. Le budget des 10 projets est donné page suivante. Le budget du SRCA-Tillabéri est donné page d'après selon les 5 résultats du SNCA.

	2019 - année 1	2020 - année 2	2021 - année 3	Coût total 3 ans	%
	Coût total	Coût total	Coût total		
Résultat 1: Gouvernance du conseil rural					
TOTAL RESULTAT 1	76 430 000	61 260 000	61 260 000	198 950 000	5%
Résultat 2: Mécanismes de financement					
TOTAL RESULTAT 2	5 400 000	5 200 000	5 200 000	15 800 000	0%
Résultat 3: Renforcer les dispositifs publics					
TOTAL RESULTAT 3	726 500 000	548 800 000	653 800 000	1 929 100 000	48%
Résultat 4: Renforcer les dispositifs privés et de la profession agricole (financement via le FISAN)					
TOTAL RESULTAT 4	685 440 000	469 780 000	607 780 000	1 763 000 000	44%
Résultat 5: Fonctions transversales					
TOTAL RESULTAT 5	10 000 000	40 000 000	40 000 000	90 000 000	2%
GRAND TOTAL	1 503 770 000	1 125 040 000	1 368 040 000	3 996 850 000	100%



Budget provisoire SCRA-Tillabéri

	Unité	Coût unitaires	2019 - année 1			2020 - année 2			2021 - année 3			Coût total 3 ans	%
			Q	Q	Coût total	Q	Q/an	Coût total	Q	Q/an	Coût total		
at 1: Gouvernance du conseil rural													
Mettre en place l'APCA-R					32 850 000			600 000			600 000	34 050 000	
Installation Direction Régionale APCA - R	Véhicule 4x4	Unité	15 000 000	1	1	15 000 000	0	1	-	0	1	-	
	Véhicule Moto DT	unité	3 000 000	4	1	12 000 000							
	Equipements informatiques	Unité	700 000	5	1	3 500 000	0	1	-	0	1	-	
	Equipements de bureau	forfait	250 000	7	1	1 750 000							
Réunions des conseils régionaux d'orientation		Unité	300 000	1	2	600 000	1	2	600 000	1	2	600 000	
Planifier/programmer le conseil dans les régions					-			1 000 000			1 000 000	2 000 000	
Actualisation du diagnostic dans chacune des régions	Moyens logistiques (fonctionnements motos, fournitures)		500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Indemnités de déplacements		500 000	-	-	-	1	1	500 000	1	1	500 000	
	Réunions régionales		500 000	-	-	-	1	1	500 000	1	1	500 000	
Coordonner et animer le conseil rural					38 580 000			54 660 000			54 660 000	147 900 000	
RH Directions régionales APCR	Directeur	Salaire mensuel	400 000	1	6	2 400 000	1	12	4 800 000	1	12	4 800 000	
	Cadres	Salaire mensuel	300 000	4	6	7 200 000	4	12	14 400 000	4	12	14 400 000	
	Personnel d'appui	Salaire mensuel	150 000	2	6	1 800 000	2	12	3 600 000	2	12	3 600 000	
	Chauffeurs	Salaire mensuel	100 000	1	6	600 000	1	12	1 200 000	1	12	1 200 000	
Fonctionnement courant Directions régionales APCR	Frais admin (eau, électricité, fournitures)	Coût mensuel	150 000	1	6	900 000	1	12	1 800 000	1	12	1 800 000	
	Fonctionnement 4x4	Coût mensuel / véhicule	80 000	1	6	480 000	1	12	960 000	1	12	960 000	
	Fonctionnement moto	Coût mensuel / véhicule	50 000	4	6	1 200 000	4	12	2 400 000	4	12	2 400 000	
	Indemnités de déplacement	Coût mensuel / agent	50 000	5	6	1 500 000	5	12	3 000 000	5	12	3 000 000	
	formation / voyages d'études	Coût annuel / agent	500 000	5	1	2 500 000	5	1	2 500 000	5	1	2 500 000	
Enveloppe coordination / animation	Ateliers nationaux et régionaux	forfait annuel	10 000 000	1	1	10 000 000	1	1	10 000 000	1	1	10 000 000	
	Voyages d'échanges	forfait annuel	10 000 000	1	1	10 000 000	1	1	10 000 000	1	1	10 000 000	
Contrôles et audits du SNCR					5 000 000			5 000 000			5 000 000	15 000 000	
	Audit régional de la facilité 3 du FISAN	forfait annuel	5 000 000	1	1	5 000 000	1	1	5 000 000	1	1	5 000 000	
RESULTAT 1					76 430 000			61 260 000			61 260 000	198 950 000	5%
at 2: Mécanismes de financement													
Mise en place de la facilité 3 du FISAN					5 400 000			5 200 000			5 200 000	15 800 000	
Réunions de concertation sur le FISAN	Niveau national	unité	250 000	-	5	-	-	1	-	-	1	-	
	Niveau régional	unité	200 000	1	2	400 000	1	1	200 000	1	1	200 000	
Communication sur le FISAN	Matériel de communication	Forfait	5 000 000	-	1	-	-	1	-	-	1	-	
	réunions régionales	Forfait	5 000 000	1	1	5 000 000	1	1	5 000 000	1	1	5 000 000	
RESULTAT 2					5 400 000			5 200 000			5 200 000	15 800 000	0%
at 3: Renforcer les dispositifs publics													
RESULTAT 3					726 500 000			548 800 000			653 800 000	1 929 100 000	48%
at 4: Renforcer les dispositifs privés et de la profession agricole (financement via le FISAN)													
RESULTAT 4					685 440 000			469 780 000			607 780 000	1 763 000 000	44%
at 5: Fonctions transversales													
Alimenter / renouveler le SNCR					10 000 000			40 000 000			40 000 000	90 000 000	
Activités de R-D en appui aux activités de conseil			20 000 000	1	-	-	1	1	20 000 000	1	1	20 000 000	
Financement de plateformes d'innovation			10 000 000	1	1	10 000 000	1	1	10 000 000	1	1	10 000 000	
Capitalisation (vidéos, manuels, programmes radios... réalisation, production, diffusion)			10 000 000	1	-	-	1	1	10 000 000	1	1	10 000 000	
Formation des conseillers et conseillères (tous dispositifs confondus)					pm			pm			pm	pm	
RESULTAT 5					10 000 000			40 000 000			40 000 000	90 000 000	2%
TOTAL					1 503 770 000			1 125 040 000			1 368 040 000	3 996 850 000	100%

Quelques précisions importantes sur ces budgets indicatifs :

- Pour les projets liés aux STD et à l'ONAHA, les salaires des agents ne sont pas comptés (superviseurs, conseillers, AE) car ils ne relèvent pas du budget de l'APCA-R (ce qui tend à diminuer leur %). Seuls sont comptés les investissements complémentaires (motos, ordinateurs, smartphones, autres équipements), les indemnités de déplacement, les frais de fonctionnement (carburant), les frais liés à la mise en place des CEP et les formations complémentaires des agents. Des petites indemnités pour les paysans relais sont comptées (pour couvrir des frais de déplacement locaux, mais rien de plus).
- Pour les projets de la CRA et des OPA/OPEL les salaires des agents (superviseurs, conseillers, AE) sont pris en compte aux niveaux habituellement pratiqués par ces OP (niveaux inférieurs à ceux pratiqués par certains bailleurs). Ces salaires sont complétés par des indemnités de déplacement. Des petites indemnités pour les paysans relais sont comptées (pour couvrir des frais de déplacement locaux, mais rien de plus). Sont comptés également les investissements complémentaires (motos, ordinateurs, smartphones, autres équipements), les frais de fonctionnement (carburant), les frais liés à la mise en place des CEP et les formations complémentaires des agents. Des petites indemnités pour les paysans relais sont comptées (pour couvrir des frais de déplacement locaux, mais rien de plus).
- Pour les projets liés aux dispositifs privés des boutiques d'intrants et SVPP aucuns salaires ne sont pris en compte afin de ne pas altérer la logique économique de ces dispositifs. Seuls sont comptés des petits équipements complémentaires (smartphones, kit de démarrage pour les SVPP) et des formations complémentaires.
- Pour les GSC et les ONG les salaires des agents, indemnités de déplacement, frais de fonctionnement seront couverts dans le cadre de contrats de prestations de services (l'APCA-R ne paiera pas les salaires, mais paiera des prestations). Les budgets prévoient aussi des équipements de démarrage (motos, smartphones, ordinateurs) et des formations.
- Dans le cas précis des projets d'alphabétisation et de conseil en gestion des ressources naturelles, en l'absence d'informations précises sur les dispositifs existants, des enveloppes « à la louche » ont été utilisées (100.000.000FCFA/an).
- Pour tous les projets les coûts en ressources humaines sont comptés seulement sur 6 mois pour l'année 2019, puis sont comptés sur 12 mois en 2020 et 2021. Il est en effet estimé que ces projets ne seront pas financés et fonctionnels au 01/01/2019 mais plus vraisemblablement en cours d'année.
- L'équipement en smartphones des superviseurs, conseillers et AE est compté pour tous les dispositifs (lié à la mise en place de groupes WhatsApp ou Facebook, au dispositif de e-extension du RECA).
- Le budget de fonctionnement de l'APCA-R se base sur le budget élaboré pour l'ensemble du SNCA en 2016.

Ces éléments sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Salaires	Indemnités de déplacement	Frais de fonctionnement (carburant...)	Equipements: motos, ordinateurs	Equipements: smartphones	Mise en place de CEP	Frais de formation	Observations
Projets STD et ONAHA		x	x	x	x	x	x	Salaires pris en charge par budget de l'Etat hors APCA-R
Projets OPA, OPEL et CRA	x	x	x	x	x	x	x	Salaires selon grilles OPA/OPEL et non selon grilles bailleurs de fonds. Nécessité d'une prise en charge partielle des coûts par les producteurs(trices)
Projets CPS	x	x	x	x	x		x	Refacturation d'une partie des frais du conseil aux OP. Préférer subventionner l'OP pour qu'elle paie le conseil que subventionner le CPS
Projets GSC	x	x	x	x	x	x	x	Paiement de prestations (services rendus) permettant de couvrir les frais des GSC (salaires, ...)
Projets alphabétisation et gestion des ressources naturelles	x	x	x	x	x		x	Enveloppe "à la louche" en l'absence d'informations précises à ce stade
Projets boutiques d'intrants et brigadiers phytosanitaires					x		x	Seulement smartphones et formations complémentaires pour ne pas altérer la logique économique des boutiques d'intrants et des brigadiers
Projets SVPP				x	x		x	Fourniture du kit de démarrage (outils, médicaments, smartphones) et formations, mais aucuns salaires ou indemnités pour ne pas altérer la logique économique

Budget provisoire												
		Soutien aux investissements	Soutien annuel aux RH	Soutien annuel au fonctionnement	Soutien annuel aux activités	Soutien annuel à la formation complémentaire	Budget année 1	Budget année 2	Budget année 3	Budget total FCFA	Budget total en €	%
		<i>Motos, ordinateurs, 4x4, smartphones</i>	<i>Indemnités / primes / salaires</i>	<i>Carburant</i>	<i>CEP, ateliers</i>	<i>Ateliers de formation</i>						
Projet N°1 - GSC	Conseil avancé (technique, filière, gestion) à expert en petite irrigation par des GSC	42 900 000	100 800 000	6 300 000	De 8 à 20,000,000	De 0 à 30,000,000	167 100 000	148 400 000	168 400 000	483 900 000	737 701	13%
Projet N°2 - CRA	Conseil de gestion aux producteurs et productrices des zones intensives par la CRA et les OP	64 900 000	24 000 000	2 880 000	21 000 000	12 000 000	120 580 000	42 260 000	49 760 000	212 600 000	324 107	5%
Projet N°3 - CPS	Conseil de gestion aux OP par CPS de Tillabéri	5 700 000	10 200 000	960 000	2 500 000	2 500 000	16 760 000	17 120 000	19 620 000	53 500 000	81 560	1%
Projet N°4 - OP	Transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;						100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000	457 347	8%
Projet N°5 - Boutiques d'intrant	Conseil technique par les boutiques d'intrants	5 000 000	-	-	-	25 000 000	30 000 000	-	25 000 000	55 000 000	147 571	1%
Projet N°6 - STD	Conseil agricole de base dans les zones marginales par les STD + suivi/contrôle toutes zones	62 100 000	206 880 000	11 340 000	De 18 à 58,000,00	De 30 à 72,000,000	387 380 000	329 560 000	400 060 000	1 117 000 000	1 702 856	29%
Projet N°7 - STD	Conseil en élevage de base dans les zones marginales par les STD + suivi/contrôle toutes zones	126 000 000	56 400 000	12 420 000	138 000 000	34 500 000	339 120 000	219 240 000	253 740 000	812 100 000	1 238 038	21%
Projet N°8 - ONG	Alphabétisation fonctionnelle dans les zons marginales par les ONG						100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000	457 347	8%
Projet N°9 - OPEL	Conseil juridiques aux producteurs (éleveurs, agriculteurs etc...)						100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000	457 347	8%
Projet N°10 - SVPP	Conseil technico-économique par les SVPP	31 000 000			12 000 000	83 000 000	126 000 000	12 000 000	95 000 000	233 000 000	416 186	6%
TOTAL		337 600 000	398 280 000	33 900 000	173 500 000	157 000 000	1 486 940 000	1 068 580 000	1 311 580 000	3 867 100 000	6 020 060	100%

6. Fonctions transversales du SRC A-Tillabéri

Le tableau ci-dessous fait l'inventaire des acteurs régionaux qui pourraient intervenir sur les fonctions transversales de formation, recherche/capitalisation/gestion de connaissances et suivi-évaluation. L'APCA-R jouera un rôle essentiel pour affiner cet inventaire (le compléter, savoir exactement ce que font ces acteurs) et pour coordonner les interventions de ces différents acteurs.

Les fonctions de pilotage, financement et contrôle qui relèvent directement de l'APCA et des STD et ne sont donc pas mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Tillabéri – Acteurs intervenant sur les fonctions support de formation, recherche, capitalisation, gestion de connaissance et suivi-évaluation

Fonctions support ³	Inventaire pour Tillabéri	
Formation	Formation initiale	<ul style="list-style-type: none"> • Université de Tillabéri • Lycée agricole de Tillabéri • CET de Tillabéri et de Filingué
	Formation continue	<ul style="list-style-type: none"> • CFM : 33 au total dont certains ont une filière agro-sylvo-pastorale • CFJA Nheringa • CFJ de Winditan
Recherche, Capitalisation,	Capitalisation et gestion de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • IPDR Kolo • ICRISAT • SERPI (appuyé par PromAP) • Plateforme innovation Lait Tillabéri, PPAAO/WAAPP, Régionale • Plateforme innovation Riz Say, PPAAO/WAAPP, Départementale • Plateforme innovation Oignon blanc Gotteye, PPAAO/WAAPP, Départemental • Plateforme innovation Poisson de Tillabéri, PPAAO/WAAPP, Régionale • Plateforme innovation Niébé de Baleyera, PPAAO/WAAPP, Départementale • Plateforme innovation Pomme de terre de Bonkoukou, PPAAO/WAAPP, Communale • Plateforme innovation Feuille de baobab de Torodi, PASEC, Communale
		<ul style="list-style-type: none"> • Centre régional INRAN de Kollo • Antenne régionale INRAN de N'Dounga, • Antenne régionale INRAN de Sébéri, • Antenne régionale INRAN de Tillabéri, • Antenne régionale INRAN de Ouallam, • Centre de multiplication et de recherche de Toukounous/Filingué
Suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • SIM / DRA Céréales • SIM / CRA légumes et produits maraichers • SIM / DREL bétail • CTR/I3N 	

³ On ne mentionne pas ici les fonctions de pilotage, financement, contrôle qui relèvent de l'APCA et des STD.

La formation concerne ici la formation des conseillers, animateurs endogènes et paysans relais. Il ne s'agit pas de la formation des producteurs et productrices. Les CFM sont mentionnés ici car ils peuvent former des producteurs et productrices pour qu'ils deviennent des animateurs endogènes et des paysans relais dans leurs communautés.

Il faudra vérifier la fonctionnalité des plateformes d'innovation car de nombreuses plateformes ont été mises en place par le PPAAO mais ont rapidement cessé de fonctionner en l'absence de moyens financiers.

Les deux tableaux pages suivantes donnent les détails de la planification pour chacune des fonctions transversales.

Les fonctions transversales du SNCA/Activités		Responsable	Acteurs associés
Piloter	Planification, programmation, coordination et animation nationale du SNCA	APCA-N et COS / Non détaillé ici car ne relevant pas du niveau régional	
	Programmer la mise en œuvre du SNCA dans les régions Coordonner les dispositifs terrain au niveau régional	APCA-R	CTR élargi APCA-N pour vérifier cohérence SRCA et SNCA
Contrôler	Contrôler/auditer la gestion de la facilité 3 du FISAN	APCA-N	Cours des comptes ou organisme assimilé
	Contrôler/auditer la gestion des fonds alloués aux opérateurs du conseil	APCA-R	Cabinets d'audits
	Contrôler la qualité des processus du SNCA et SRCA	SNCA : COS sur les aspects stratégiques, APCA-N pour les aspects opérationnels SRCA : CTR élargi pour les aspects stratégiques, APCA-R pour les aspects opérationnels	
	Fournir les agréments : Vétérinaire, expert-comptable, certification des labels	STD concernés	APCA-R pour faciliter
Financer	Contribuer au financement des dispositifs	APCA Nationale ou APCA Régionale, Procédures basées sur le manuel des procédures de l'APCA	STD+Projets et Programmes
		Projets régionaux, en particulier Nig25	
Suivre, évaluer, capitaliser	Suivre et évaluer le SRCA	APCA-R	APCA-N
	Capitaliser les expériences du SRCA	Coordination par APCA-R	7 plateformes d'innovations : lait, riz, oignon blanc, poisson, niébé, pomme de terre, feuilles de baobab 1 Centre Régional INRAN à Kollo,, 6 antennes INRAN, 1 Centre de recherche ICRITSA à Sadoré • Centre régional INRAN de Kollo • Antenne régionale INRAN de N'Dounga, • Antenne régionale INRAN de Sébéri, • Antenne régionale INRAN de Tillabéri, • Antenne régionale INRAN de Ouallam, • Centre de recherche zootechnique à Toukounous/Filingué
		APCA-R	
		Gestion des connaissances et la communication	
	Produire des références technico-économiques	CRA, 3 antennes INRAN, CESEO, ICRISAT CTR, STD, Projets et programmes	Coordination APCA-R
Cartographier les zones des agrosystèmes retenus			
Alimenter et renouveler	Elaborer les messages techniques		Coordination APCA-R
	information et sensibilisation des populations sur la vision et objectifs des APCA-R		
	Proposer des outils et méthodes de conseil	APCA-R	Recherche et CRA
	Valider les messages et les outils / méthodes		
Renforcer les capacités organisationnelles et techniques	APCA-R	Recherche, CRA et STD	
Organiser l'appui technique et méthodologique			
Former	Formation de base et formation continue	1 Université de Tillabéri 1 Lycée agricole de Tillabéri 1 Institut pratique de développement rural (IPDR) à Kollo 2 CET de Tillabéri et de Filingué 33 CFM dont certains ont une filière agro-sylvo-pastorale 1 CFJA Nheringa	Coordination APCA-R
		Renouveler et améliorer les cursus	

Les fonctions transversales du SNCA/Activités		8 et 2019	2020 et 2021
Piloter	Planification, programmation, coordination et animation nationale du SNCA	RAS en région, relève de APCA-N	
	Programmer la mise en œuvre du SNCA dans les régions Coordonner les dispositifs terrain au niveau régional	Recruter équipe APCA-R Décliner planification régionale triennale en programme de travail annuel budgété (AO, AAP...) Priorité n°1 : lancer une dynamique collective sur le conseil Agricole en région	Actualisation annuelle de la programmation (d'ici la prochaine planification triennale)
Contrôler	Contrôler/auditer la gestion de la facilité 3 du FISAN	RAS en région, relève de APCA-N	
	Contrôler/auditer la gestion des fonds alloués aux opérateurs du conseil	Réaliser les audits annuels de contrats de prestations (déclencheur du contrat suivant)	
	Contrôler la qualité des processus du SNCA et SRCA	Priorité n°1 : lancer une dynamique collective sur le conseil Agricole en région	
	Fournir les agréments : Vétérinaire, expert-comptable, certification des labels	RAS	
Financer	Contribuer au financement des dispositifs	Lancer le 1 ^{er} cycle d'AO/AAP (appel d'offre, appel à proposition) pour mettre en œuvre le plan régional Financement via APCA/FISAN et projets/programmes (alignés sur démarche FISAN)	Cycles annuels d'AO et d'AAP. Alignement de plus en plus marqué des projets/programmes sur APCA/FISAN
Suivre, évaluer, capitaliser	Suivre et évaluer le SRCA	Actualisation inventaire dispositifs Mettre en place dispositif SE élaboré par APCA-N	Conduire le suivi-évaluation selon démarche APCA-N
	Capitaliser les expériences du SRCA	Choisir collectivement le premier sujet de capitalisation	Conduire la 1 ^{ère} capitalisation collective
	Gestion des connaissances et la communication	Informers les acteurs régionaux sur le SNCA et l'APCA-R	
	Produire des références technico-économiques	RAS	
Alimenter et renouveler	Elaborer les messages techniques	Bilan par les acteurs régionaux (faciliter par APCA-R) du processus actuel de production de messages et accord sur modalités futures dans l'esprit SNCA	1 ^{er} messages et outils élaborés selon le processus SNCA
	Proposer des outils et méthodes de conseil	Production selon procédures habituelles	
	Valider les messages et les outils / méthodes		
	Formaliser les modules et messages avec es radios rurales		
	Organiser l'appui technique et méthodologique		
Former	Formation de base et formation continue	Identification des besoins de formation prioritaires des dispositifs de terrain (identifier les prestataires et les sujets)	Réalisation des premières formations de prestataires
	Renouveler et améliorer les cursus	RAS en région, relève du niveau national	

2ème partie : Annexes

7. ANNEXE 1 : Rappels sur le SNCA

7.1. Vision d'ensemble du SNCA

Par Décret N°2017-664/PRN du 02 Août 2017, le Niger s'est doté d'un Système National de Conseil Agricole (SNCA) pour impulser un nouveau souffle au conseil Agricole.

« Au Niger, les productrices, les producteurs, leurs organisations et les autres acteurs des filières, auront accès à des services d'appui conseil de qualité grâce à un système pluriel, décentralisé, à gouvernance partagée, répondant à leurs demandes diversifiées, et permettant la croissance durable du milieu Agricole », telle est la vision du SNCA.

Ce système national de conseil Agricole (SNCA) se définit par l'ensemble des dispositifs de conseil de terrain gérés et mis en œuvre par différents acteurs publics et privés⁴ auxquels s'ajoutent des fonctions supports (ou fonctions transversales) : planifier, programmer, coordonner, animer le SNCA, contrôler les dispositifs de terrain, les financer, suivre, évaluer, capitaliser, tirer des leçons des expériences de terrain, produire des références, alimenter et renouveler le SNCA (recherche), former les agents, informer et conduire une veille. Le système national de conseil Agricole n'est donc pas une structure institutionnelle unique mais un réseau d'institutions et d'acteurs œuvrant tous pour le renforcement des capacités des producteurs/productrices et de leurs organisations professionnelles.

Une **Agence pour la Promotion du Conseil Agricole (APCA)**, véritable clé de voute du SNCA, sera mise en place avec pour mission de piloter ce SNCA pluriel, décentralisé et répondant à la demande. En conformité avec sa mission de service public, elle a été mise en place sous forme d'Etablissement Public à caractère administratif (EPA) sous la tutelle technique du Ministre en charge de l'Agriculture. L'APCA aura la charge des fonctions de planification, programmation, coordination, animation et promotion du conseil Agricole. L'APCA facilitera également l'accès aux financements via le FISAN dont elle cogèrera la facilité 3. L'APCA sera une structure légère qui ne fera pas elle-même de conseil Agricole sur le terrain et n'emploiera pas ses propres conseillers. Elle renforcera et valorisera plutôt les dispositifs de conseil existants et opérationnels, en les coordonnant et en cofinçant leurs activités. C'est là où se situe la principale différence du modèle nigérien par rapport à certains autres systèmes de Conseil Agricole dans la sous-région (qui disposent d'agences opérationnelles de conseil employant plusieurs centaines d'agents).

⁴ Dans plusieurs pays, l'objectif est de faire émerger de plus en plus de dispositifs de conseil portés par des acteurs privés (bureaux d'étude, OP, Interprofession, firmes de l'amont et de l'aval...) comme par exemple en Ouganda, L'Etat se limitant aux fonctions transversales et au contrôle.

7.2. Processus de mise en œuvre du SNCA et cadre juridique

Basée sur le constat que le conseil Agricole est le maillon faible de la mise en œuvre de l'Initiative 3N, le Comité interministériel d'orientation (CIO) a instruit le HC3N et le MAGEL de concevoir un nouveau mécanisme de Conseil Agricole. Un comité ad-hoc a alors été mis en place.

Une étude diagnostic préalable (janvier – juin 2016) avec la réalisation de nombreux entretiens, focus groupes et ateliers, a permis de formuler un SNCA pour le Niger et de le valider au travers d'une large concertation. Des experts ont ensuite été mobilisés pour affiner le dispositif institutionnel du SNCA et rédiger les textes juridiques.

Le SNCA a formellement été adopté en Conseil des Ministres le 02 Août 2017 au travers de quatre décrets :

- Décret N°2017-664/PRN du 02 Août 2017 portant création d'un Système National de Conseil Agricole (SNCA) au Niger.
- Décret N°2017-666/PRN du 02 Août 2017 portant création, attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement d'un organe d'orientation stratégique du Conseil Agricole, dénommé Comité d'Orientation Stratégique du Conseil Agricole, en abrégé « COS/CA ».
- Décret N°2017-667/PRN du 02 Août 2017 portant création de l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA).
- Décret N°2017-669/PRN du 02 Août 2017 portant approbation des statuts de l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA)

L'opérationnalisation du SNCA s'est amorcée début 2018 et le lancement officiel a ensuite eu lieu au cours du SAHEL 2018. Plusieurs arrêtés et décrets ont alors été pris :

- Arrêté N°31/MAG/EL/DIRCAB/SG du 19 Janvier 2018 portant création, composition et fonctionnement du Comité Ad'hoc chargé de faciliter la mise en place de l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA).
- Arrêté N°106/MAG/EL/DIRCAB/SG/DGA du 28 Mars 2018 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'APCA.
- Décret N°x du 13 Avril 2018 portant nomination du Président et du Vice-président de l'APCA.

A ce jour le Manuel de procédures de l'APCA en cours de préparation.

7.3. Principes du SNCA

Le SNCA repose sur les huit principes de base présentés page suivante.

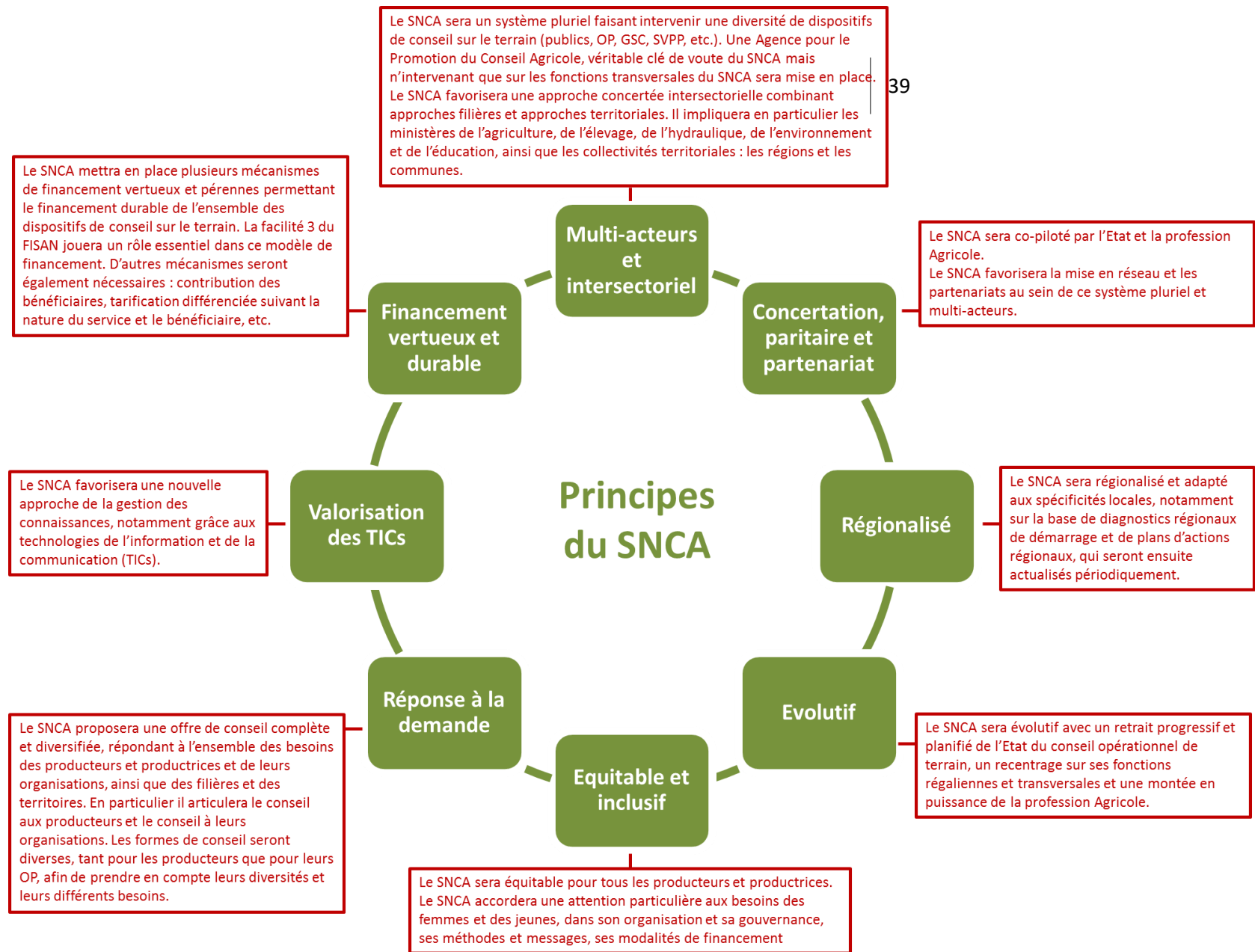


Figure 1 : Principes de base du SNCA

7.4. Perspectives d'évolution du SNCA

La mise en place du SNCA prend en compte l'ensemble des dispositifs de conseil actuellement opérationnels sur le terrain. Il ne s'agira pas de mettre en place une structure ex nihilo, hormis l'APCA qui restera une structure de petite taille tant au niveau national que régional. Le SNCA sera façonné au fil des ans en partant de l'existant, en particulier en termes de contributions relatives des dispositifs publics et privés sur le terrain et en termes de gouvernance (Cf. figure suivante) :



Figure 2 : Les grandes étapes d'évolution du SNCA

SNCA et SRCA – système régional de conseil Agricole

Les situations de l'offre et de la demande de conseil Agricole sont assez différentes d'une région à une autre suivant les systèmes agraires, les filières dominantes, le niveau de structuration des OP, la présence d'opérateurs de conseil, etc. De plus, la région est un niveau administratif, politique et technique important et bien opérationnel en termes de conseil Agricole : la régionalisation du SNCA permet d'être assez proche du terrain sans multiplier pour autant les entrées (seulement 8 régions).

Le SNCA devra donc être adapté au contexte de chaque région. Cette régionalisation du SNCA repose sur la réalisation de diagnostics régionaux de conseil Agricole, puis sur la planification régionale du conseil Agricole. On parle ainsi de SRCA : système régional de conseil Agricole.

Le diagnostic régional du conseil Agricole devra répondre notamment aux questions suivantes :

- Quels sont les demandes / besoins des producteurs dans leurs diversités (agriculteurs dans leur diversité, éleveurs dans leur diversité, pisciculteurs et pêcheurs, apiculteurs, exploitants de bois, autres usagers des ressources naturelles) ?
- Quelle est l'offre actuelle de conseil Agricole également dans sa diversité ?
- Quelle est l'adéquation entre offre et demande de conseil Agricole ?

La planification du conseil Agricole devra répondre notamment aux questions suivantes :

- Quels besoins prioritaires doivent être couverts et par quels prestataires ?
- Comment les fonctions supports doivent-elles être organisées ?

A l'issue de la planification régionale, des projets de conseil Agricole seront formulés par les acteurs, validés par les APCA-régionales et financés par l'APCA. Leur mise en œuvre sera coordonnée, suivie, évaluée et capitalisée par les APCA-Régionales et auditée avant la réalisation d'un nouveau cycle. L'ensemble de ces étapes constitue le cycle du conseil Agricole. Cf. la figure ci-dessous.

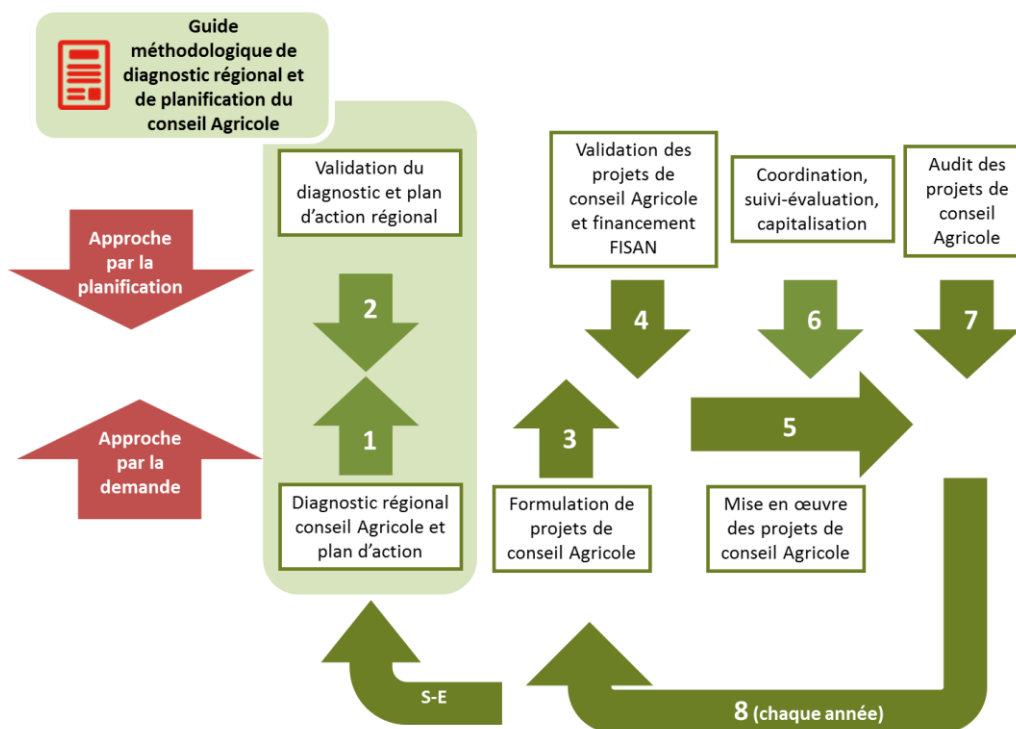


Figure 3 : Le cycle de validation et de mise en œuvre des projets de conseil Agricole

Le cycle du conseil Agricole combine approche par la demande (remontée d'informations, des besoins des bénéficiaires et des offres possibles de conseil = botom-up) et une approche par la planification (prise en compte des besoins du territoire = top-down). Ce cycle se compose des étapes suivantes :

- **Etape 1 : Diagnostic et plan d'action :** Tout commence par la réalisation du diagnostic régional et par l'élaboration d'un plan d'action triennal par une équipe de terrain sous le pilotage de l'APCA-Régionale.
- **Etape 2 : Validation régionale :** Ce diagnostic et ce plan d'action triennal, reflétant les préoccupations de terrain (remontée d'informations), doivent alors être validés au niveau régional afin de s'assurer qu'ils répondent aux préoccupations de la région / du territoire. Des priorités de conseil Agricole sont ainsi identifiées et des appels à propositions sont lancés sur ces priorités par l'APCA-Régionale.
- **Etape 3 : Formulation de projets de conseil :** Des opérateurs (OP, services techniques, CRA, ONG, GSC, SVPP, etc.) formulent alors des projets de conseil Agricole sous forme de propositions techniques et financières.
- **Etape 4 : Validation et financement des projets :** Ces projets sont analysés par l'APCA-Régionale, sont validés et sont financés (grâce à la facilité 3 du FISAN⁵).
- **Etape 5 : Mise en œuvre :** Les opérateurs mettent alors en œuvre les projets de conseil Agricole sur le terrain.
- **Etape 6 : Coordination, suivi-évaluation, capitalisation :** L'APCA-Régionale coordonne, suit, évalue et capitalise ces projets. Elle mobilise pour cela des réseaux d'institutions et d'acteurs (en particulier la recherche).
- **Etape 7 : Audits :** L'APCA-Régionale organise chaque année les audits administratifs et financiers des projets.
- En tirant les leçons du suivi-évaluation et des audits annuels, l'APCA-Régionale ajuste éventuellement les appels à propositions et un nouveau cycle reprend (formulation de projets de conseil par les opérateurs, validation et financement par l'APCA-Régionale, mise en œuvre, etc.).
- Au bout de trois ans le plan d'action doit être actualisé.

7.5. Les différentes formes de conseil Agricole⁶ du SNCA

Le SNCA va permettre la fourniture d'une offre de conseil complète et diversifiée, répondant à l'ensemble des besoins des producteurs et productrices et de leurs organisations et acteurs des chaînes de valeur :

- Le SNCA couvrira différents domaines de conseil : alphabétisation, technique, gestion, organisationnel, juridique et comptabilité.
- Le SNCA couvrira plusieurs niveaux d'expertise : conseil de base, conseil avancé et conseil expert.

Il devrait ainsi permettre d'accompagner les producteurs et productrices sur leurs trajectoires de développement comme présenté sur le schéma ci-dessous.

⁵ Les procédures sont détaillées dans les manuels FISAN.

⁶ Ces définitions sont issues de définitions de concepts clés reconnues à l'international (vulgarisation, conseil de gestion, etc.) et sont adaptées au contexte nigérien, en particulier pour leur contenu.

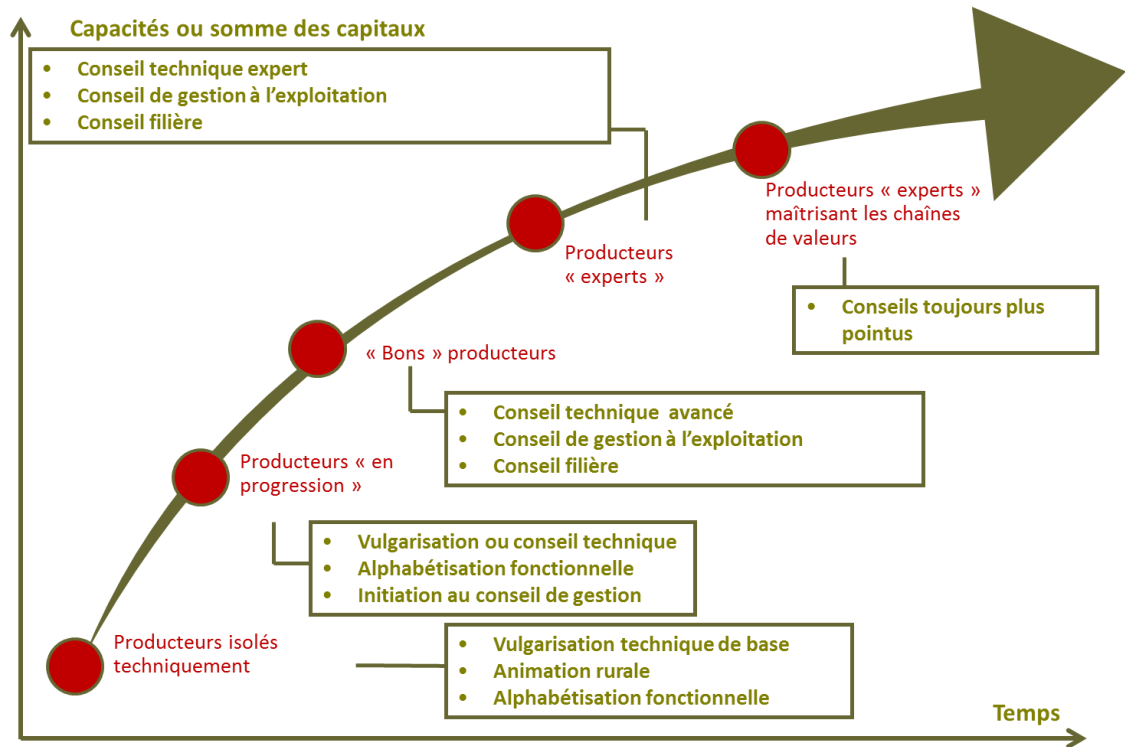


Figure 4 : Trajectoire d'évolution des producteurs et productrices et de leurs besoins de conseil Agricole

L'ensemble des types de conseil est présenté dans le tableau page suivante, puis chaque type de conseil est décrit.

Domaines de conseil pour les producteurs, productrices et leurs organisations								
		Alphabétisation fonctionnelle	Technique	Technico-économique et gestion		Organisationnel	Juridique	Comptabilité
Niveaux de conseil	Vulgarisation / initiation	Alphabétisation fonctionnelle de base	Vulgarisation technique de base	Initiation gestion de l'exploitation	Initiation gestion de l'OP	Animation rurale, sensibilisation à l'action collective	Vulgarisation des textes	Comptabilité de base
	Avancé	Alphabétisation fonctionnelle avancée	Conseil technique avancé	Conseil de gestion à l'exploitation	Conseil de gestion aux OP	Conseil en structuration des OPB, unions, fédérations	Conseil juridique, intermédiation	Comptabilité avancée
				Conseil en montage de projet	Conseil filière / chaîne de valeur			
Expert	Ecole de la seconde chance ou formation classique	Conseil technique expert	Conseil d'entreprise à l'exploitation	Conseil d'entreprise aux OP	Conseil auprès des IP, plateformes, réseaux	Assistance juridique et intermédiation sous-régionale / transfrontalière	Expertise comptable	

Tableau 1 : Ensemble des formes de conseil Agricole potentiellement couvertes par le SNCA

8. ANNEXE 2 : Glossaire

8.1. Concernant les différentes formes de conseil

Domaine alphabétisation fonctionnelle

L'alphabétisation fonctionnelle des producteurs et productrices est un élément qui facilite le conseil Agricole, en particulier le conseil de gestion (même s'il existe des démarches de conseil de gestion pour public non-alphabétisé). C'est donc un socle nécessaire au conseil Agricole. On parle ici d'alphabétisation fonctionnelle, car elle est directement appliquée au secteur concerné (production agricole, élevage, santé, etc). On distingue trois niveaux. (1) Alphabétisation fonctionnelle de base : réalisation d'un seul cycle d'apprentissage avec donc des risques de perte de connaissance car pas assez consolidées. (2) Alphabétisation fonctionnelle avancée : réalisation de plusieurs cycles d'apprentissage qui garantissent que les compétences ne soient pas perdues. De plus des compétences plus pointues en écriture et calcul sont acquises. (3) Le niveau le plus élevé correspond à quelqu'un de complètement alphabétisé issu d'un cursus scolaire complet ou d'une école de la seconde chance.

Les démarches d'alphabétisation sont assez bien cadrées au Niger par le Ministère de l'éducation. En région, c'est la Direction Régionale de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique (DREP/A/PLN/EC) qui en a la charge. Il convient donc d'établir des passerelles entre le SRCA et les activités de la DREP.

Domaine technique

Vulgarisation Agricole : Ensemble des démarches et des dispositifs à l'échelle d'un pays ou d'une région visant à faire connaître les innovations techniques pouvant résoudre les problèmes de différentes natures rencontrés par les producteurs et/ou les autres acteurs des filières et des territoires ruraux. Outre l'information des producteurs la vulgarisation agricole vise aussi à les former à une bonne utilisation des nouvelles pratiques proposées. Synonyme usuel : conseil technique, voire transfert de technologie⁷.

La vulgarisation technique de base permet de vulgariser des messages techniques assez "classiques". Par exemple pour débiter en petite irrigation: confection des planches, fabrication du compost, techniques de pépinières, etc. Pour développer un atelier lait: santé animale, hygiène de traite, etc.

Conseil technique avancé : On passe là d'une démarche de vulgarisation (information, formation, démonstration) à une démarche de conseil (posture d'écoute, d'aide au diagnostic et d'aide à la recherche de solution avec le producteur ou la productrice). Par exemple démarche de champs école paysans où il y a une recherche conjointe de solutions paysans/facilitateur du champ école. Cela doit permettre de résoudre des problèmes plus complexes.

Conseil technique expert : Recours à une expertise pointue auprès d'une personne ressource: chercheur, agronome au niveau national, etc. Le conseil technique expert est très centré sur la technique : protection des cultures, gestion de la fertilité des sols, santé animale, amélioration génétique,

⁷Transfert de technologie : Démarche consistant à transposer une innovation technique d'une situation d'expérimentation ou d'adoption à une situation rurale où elle n'est pas connue. Le transfert se fait généralement du secteur de la recherche vers celui de la production ou encore du secteur de la production dans une région ou un pays donnée vers une autre région.

alimentation animale, etc. Le conseiller expert n'est donc pas un généraliste, mais est un spécialiste d'un sujet. Le conseiller expert est souvent « aspiré » par sa technique, et peut avoir du mal à bien analyser la problématique d'ensemble du paysan/entrepreneur, allant trop souvent directement à la solution purement technique du problème.

Domaine technico-économique et de gestion

Initiation gestion de l'exploitation et de l'OP : Essentiellement début d'enregistrement des données (dépenses, recettes) et sensibilisation sur la nécessité de comprendre si l'exploitation /l'OP gagne ou perd de l'argent, sur la nécessité de réfléchir au modèle économique des OP et de l'exploitation. Cette première sensibilisation permet une prise de conscience qui est nécessaire pour s'engager dans une vraie démarche de conseil de gestion (qui demande une certaine motivation car est assez exigeante).

Conseil à l'exploitation familiale (CEF) : Démarche d'accompagnement des exploitations familiales qui vise à renforcer les capacités du producteur et des membres actifs de sa famille à maîtriser leur système de production en prenant en compte :

- L'ensemble des activités de l'exploitation ;
- Les dimensions techniques mais aussi économiques et parfois même juridiques de la gestion de l'exploitation ;
- La complexité des systèmes de production tant du point de vue technique, économique, environnemental et social

De ce fait ce n'est pas une démarche standardisée mais une approche qui doit être adaptée à chaque contexte qui amène le producteur, avec l'appui du conseiller, à prendre des décisions spécifiques en vue d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés (Dugué et Faure, 2003 ; Faure et al., 2004).

Conseil de gestion : Le conseil de gestion est un processus d'accompagnement des producteurs(volontaires ou demandeurs) permettant d'améliorer leurs capacités d'analyse, de décision, de résolution de leurs problèmes et de mise en œuvre de solutions. Il est caractérisé par une démarche - l'approche globale -, une méthodologie - le cycle de la gestion -, une pédagogie - l'accompagnement -, des outils appropriés pour la gestion, des compétences spécifiques (Rigourd et al., 2014).

- Conseil de gestion appliqué à l'exploitation agricole : Le conseil de gestion est une méthode qui prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche, en dialogue avec le paysan, un cheminement d'amélioration qui s'étend souvent sur plusieurs années (Faure et Kleene, 2004).
- Conseil de gestion appliqué aux organisations professionnelles agricoles : Démarche d'accompagnement des organisations professionnelles agricoles qui vise à renforcer les capacités collectives ainsi que celles des responsables élus et des salariés afin qu'ils maîtrisent le développement de leurs activités et assurent la durabilité technique, économique et sociale.

Le conseil de gestion à l'exploitation ou le conseil à l'exploitation familiale, tout en s'intéressant à l'individu, a souvent une dimension collective dans sa démarche : analyses de groupes, comparaison des performances d'une exploitation aux autres (comparaison des marges), construction de références, formations collectives, etc.. Cette forme de conseil combine donc en général des sessions de travail en groupe (1 conseiller avec un groupe d'exploitant(e)s et des sessions de travail en individuel (1 conseiller – 1 exploitant(e)).

Conseil en montage de projet : En théorie, cela devrait faire partie du conseil de gestion (on aide l'exploitation ou l'OP à développer une vision long terme, à formuler un projet d'investissement, à

trouver un financement), mais c'est souvent séparé en pratique (des ONG aident les communautés à rédiger des projets, sans forcément avec des analyses technico économiques). Par ailleurs c'est une activité assez fréquente des prestataires (STD, ONG, GSC, OP) dans le cadre de projets de développement. On en fait donc une forme séparée de conseil.

Conseil filière : Conseil pour faciliter l'intégration des producteurs, productrices et de leurs organisations dans les filières. Là aussi cette forme de conseil pourrait en théorie être couverte par les autres formes de conseil (conseil technique, conseil de gestion, conseil organisationnel). Cependant le besoin pour cette forme de conseil est tel au Niger qu'il semble préférable d'en faire une forme de conseil à part entière. Au préalable, les producteurs(trices) doivent maîtriser la production (via du conseil technique) et être organisé(e)s (via du conseil organisationnel). Cette forme de conseil va mobiliser des compétences techniques, économiques, organisationnelles, etc. pour conduire des analyses de marchés / analyses filières, pour élaborer une stratégie d'intégration verticale (transformation par exemple) ou horizontale (gestion de la filière) dans la filière, pour appuyer la commercialisation en faisant de la médiation commerciale, pour appuyer la concertation entre acteurs de la filière, pour travailler sur des labels, etc. Ce conseil est plutôt destiné aux OP qu'aux producteurs et productrices. A ce jour peu d'acteurs disposent au Niger d'expériences probantes en conseil filière dans le secteur Agricole et c'est une forme de conseil à développer.

Conseil d'entreprise : Démarche de conseil pour des structures de production (exploitation agricole ou OP) ou de services (centre de prestation de services) ayant atteint un bon niveau d'organisation et maîtrisant les principes de la gestion. Le conseil d'entreprise répond aux objectifs d'amélioration de la gestion de sous-systèmes ciblés ou de l'ensemble de l'entreprise (Rigourd et al., 2013). Le conseil d'entreprise est un conseil ponctuel (expertise ou conseil spécialisé) : diagnostic stratégique ou spécifique sur un domaine ciblé, étude et accompagnement de projets (business plan), études générales, rachat et/ou transmission d'exploitations et/ou d'entreprises agricoles, conseil juridique, fiscal, social, patrimonial, environnemental, marketing, organisation, qualité, ressources humaines, ... (CERFRANCE).

Le conseil d'entreprise est par essence même un conseil généraliste, très centré sur le besoin et la problématique spécifique du paysan. Le travail essentiel consiste à bien comprendre la problématique et d'aider le paysan à trouver les solutions ad hoc, et de l'accompagner dans la mise en place des plans d'actions. Il est donc forcément individuel et coûteux à mettre en place. Il convient bien aux structures importantes et aux paysans (ou entreprises) capables de remise en cause, de prendre des décisions « stratégiques » On dit souvent que c'est un conseil pour les dirigeants.

A ce jour seules quelques entreprises agricoles individuelles très avancées ont véritablement besoin de cette forme de conseil au Niger ; la majorité des producteurs et productrices n'en sont pas encore là. En revanche cette forme de conseil est déjà nécessaire pour quelques OP disposant déjà de RH importantes, gérant des chiffres d'affaires de plusieurs centaines de millions de FCFA, engagés sur des marchés importants.

Domaine organisation

Animation rurale⁸ : Le concept d'animation rurale remonte aux années 50-60. L'enjeu du processus participatif était alors de créer, à travers l'animation rurale, de nouvelles relations entre cadres et paysans, et de modifier le rapport de forces Etat/paysannerie dans le cadre de la création des nouveaux

⁸ Source : Iram, 2018 (A. Lambert et P. Lavigne Delville)

Etats indépendants. La méthode de l'animation rurale va s'appuyer sur la valorisation des savoirs locaux : Les paysans ont la possibilité de s'exprimer librement et de contrôler les nouvelles structures. Leur capital d'expérience et leur capacité de réflexion et d'organisation sont reconnus et les cadres sont impliqués dans le processus. Exemple de l'animation nomade au Niger, avec prise en compte du point de vue des éleveurs sur la remise en cause des stations de pompage au profit de l'entretien d'un réseau de puits. L'animation rurale a pris en compte les différentes catégories sociales, notamment les femmes, les éleveurs et les jeunes. L'animation rurale se met en place au niveau local, elle s'étend peu à peu, se construit à différentes échelles, puis devient nationale. La participation comme processus inclusif et adapté requiert du temps et des étapes.

Par extension on parle aujourd'hui d'animation rurale pour couvrir les démarches d'ingénierie sociale qui visent à développer l'action collective et la création de mouvements paysans. Cela passe souvent par beaucoup de sensibilisation (comme point de départ).

Conseil en structuration des acteurs (OP de base, unions, fédérations) : Il s'agit souvent au démarrage de conseil pour la mise en place de statuts et règlement intérieurs (SRI) de nouvelles organisations créés et depuis récemment de mise en conformité de ces organisations avec la nouvelle loi OHADA sur les sociétés coopératives. Rapidement il faut cependant dépasser ce stade d'appui aux SRI (souvent très rébarbatif pour les producteurs et productrices) pour renforcer la gouvernance de ces organisations et appuyer la structuration vers des niveaux supérieurs. Ce conseil en structuration doit impérativement être articulé avec du conseil technico-économique / conseil de gestion aux OP au risque de développer des organisations qui ne reposent sur aucun modèle technico-économique (bref des organisations qui ne rendent aucun services à leurs membres et n'ont aucune garantie de durabilité).

Par ailleurs le conseil en structuration ne doit pas se limiter aux organisations formelles (OPA et OPEL) mais doit aussi faire le lien entre les organisations socio-professionnelles (liées à la transhumance chez les éleveurs transhumants, tontines pour les femmes, etc) et les organisations plus formelles (mais souvent moins appropriées et davantage liées à des financements extérieurs). Ces organisations socio-professionnelles, en particulier dans le domaine de l'élevage, ont un poids énorme et une grande pertinence et durabilité (contrairement à de nombreuses OPEL pourtant enregistrées formellement).

Conseil en structuration auprès des IP, plateformes, réseaux : Il s'agit d'appui à des niveaux supérieurs de structuration, avec souvent des enjeux encore plus complexes.

Domaine juridique

Vulgarisation des textes : Il s'agit là de faire connaître les textes relatifs au secteur agricole, élevage, environnement, décentralisation, etc. Cela peut prendre la forme de sessions d'information dans les villages/campements, de programmes radio ou télé, de fiches papier, etc.

Conseil juridique et intermédiation : Il s'agit ici de permettre l'application effective des textes et d'intervenir en cas de difficultés, voire de conflits, au travers de médiations entre les usagers, les communautés.

Assistance juridique et intermédiation sous-régionale/transfrontalière : En cas de conflit qui ne peut être résolu par une simple médiation il peut être nécessaire d'avoir recours à une instance supérieure (autorité administrative, tribunal, etc.) et de se faire assister dans ce processus par un expert juriste. L'assistance juridique permet alors de défendre les intérêts d'un usager. Dans le cas de transhumances

transfrontalières (Niger, Bénin, Nigéria) des décisions sont prises entre les pays qui peuvent nécessiter une assistance. On est alors à la limite du conseil pour entrer dans le domaine du plaidoyer et du politique.

Domaine comptabilité

NB : la comptabilité n'est à ce stade nécessaire qu'à une minorité de producteurs individuels (les entreprises agricoles les plus avancées). Elle est en revanche nécessaire pour les nouvelles sociétés coopératives qui doivent être en règle avec la nouvelle loi OHADA.

Comptabilité de base : Début des enregistrements, livre de caisse, livre de banque.

Comptabilité : Comptabilité complète et audit annuel des comptes. A ce stade pas utile pour les exploitations individuelles familiales nigériennes typiques, sauf pour les entreprises agricoles. En revanche nécessaire pour les sociétés coopératives selon OHADA

Expertise comptable : Analyse des ratios, conseil stratégique sur base de cette expertise

8.2. Concernant les différents niveaux de conseillers

Le terme de « conseiller(re) » agricole recouvre des réalités différentes. Le tableau ci-dessous présente les différentes ressources humaines mobilisées sur des fonctions de « conseil agricole » au sens large. Ces définitions ne sont pas encore stabilisées dans le SNCA.

« Conseiller(e)s » agricoles au sens large	Éléments de définition des différentes formes de « conseiller(e)s »
Paysan(ne) relai	<p>Il s'agit d'un(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paysan(ne) de la zone : l'activité de paysan(ne) relai est une activité secondaire par rapport à son activité de production agricole • Alphabétisé(e) • ayant reçu(e) quelques formations techniques ponctuelles • Bénévole, mais qui peut recevoir de petites indemnités pour les déplacements seulement (pas pour l'exercice de sa fonction) • Qui agit essentiellement en tant que relai d'information auprès des autres paysan(ne)s
Animateur(trice) endogène	<p>Il s'agit d'un(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paysan(ne) de la zone : l'activité d'animateur(trice) endogène est une activité secondaire par rapport à son activité de production agricole • Alphabétisé(e) et ayant une formation académique minimum (collège ou lycée) • Ayant suivi plusieurs formations techniques (niveau de formation technique plus élevé que pour un(e) paysan(ne) relai) • Qui reçoit des indemnités mensuelles dans le cadre d'un contrat de prestations • On compte dans cette catégorie les animateurs(trices) CEP, les auxiliaires d'élevage, les brigadiers phytosanitaires.
Conseiller(e) (y compris vulgarisateurs(trices))	<p>Il s'agit d'un(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agent en contrat (CDD, CDI, prestations longues) : l'activité de conseiller est son métier principal quotidienne • Ayant un niveau de formation académique avancé (bac professionnel, technicien supérieur, ingénieur) et des formations techniques complémentaires • Recevant un salaire mensuel et éventuellement des indemnités (per-diem) • L'activité de conseil est son métier principal et il peut s'agir de conseil technique, de conseil de gestion, de conseil juridique, etc. Les vulgarisateurs(trices) relèvent de cette catégorie même si les démarches de vulgarisation sont différentes des démarches de conseil.
Superviseur	<p>Il s'agit d'un(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agent en contrat (CDD, CDI) • Disposant d'une formation académique supérieure (ingénieur ou équivalent) • Recevant un salaire mensuel et éventuellement des indemnités (per-diem) • Au quotidien il/elle effectue essentiellement des tâches de management, contrôle, de suivi, d'appui, de formation des conseillers(ères), des animateurs(trices) endogènes et des paysans(nes) relais et ils/elles peuvent également ponctuellement réaliser des tâches de conseil auprès des producteurs(trices).

9. ANNEXE 3 : Rapport de l'atelier



RAPPORT DE L'ATELIER
DIAGNOSTIC REGIONAL ET LA PLANIFICATION DU CONSEIL
AGRICOLE DE TILLABERY

Présenté par : Trapsida Abdoulaye
Dr Ahmed Moustapha
Mr Abdoulaye Falla

Juillet 2018

INTRODUCTION

Dans le cadre du processus d'opérationnalisation du Système National du Conseil Agricole (SNCA) conduit par le Comité ad hoc d'opérationnalisation du SNCA, il a été retenu dans la feuille de route, la mise en œuvre concomitante de diagnostics régionaux et d'élaboration de plans régionaux de Conseil Agricole. Cette activité permettra à l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA) de disposer d'ici novembre 2018, d'une base de programmation et de budgétisation précise pour la mise en œuvre opérationnelle du Conseil Agricole à partir de 2019.

L'atelier qui s'est tenu du 31 Juillet 2018 à Tillabéri s'inscrit dans cette logique et permettra de mieux approfondir les questions relatives aux forces et aux faiblesses du dispositif d'appui-conseil existant et aux solutions à envisager pour mieux répondre à la demande des producteurs.

I. Rappel des Objectifs et résultats

1.1 Objectif global

L'objectif global de l'atelier est d'adopter le SNCA au contexte de la région de Tillabéri suivant le guide méthodologique élaboré par le comité ad hoc.

1.2 Objectifs spécifiques

Spécifiquement, il s'agit de :

- Faire un diagnostic régional du conseil agricole qui répond aussi bien à l'offre et à la demande des producteurs dans leurs diversités, ainsi qu'à l'adéquation entre l'offre et la demande ;
- Faire une planification du conseil agricole qui répond aux besoins prioritaires à couvrir avec leurs prestataires tout en soulignant comment les fonctions doivent-être organisées.

II. Déroulement de l'atelier et Résultat obtenus

Les travaux de cet atelier se sont déroulés en plusieurs étapes comprenant :

- L'atelier multi-acteurs d'information sur le SNCA ;
- L'atelier agriculture ;
- L'atelier élevage ;
- L'atelier des autres producteurs ;
- Le focus groupes femmes et Jeunes ;

- Amorce de la planification du SNCA Tillabéri ;
- Fonctions transversales du CA.
- Validation en atelier.

2.1 Atelier Multi-acteurs d'information sur le SNCA

2.1.1 Ouverture officielle des travaux

Il s'est déroulé le 31 Juillet 2018, l'ensemble des acteurs conviés pour la circonstance ont pris part aux travaux dudit atelier (voir liste de participants). Après la Fatiha dite par un participant, la cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier a été présidée par le Secrétaire Générale du Gouvernorat de Tillabéri accompagné du Préfet du Département de Tillabéri, du Maire de la Commune Urbaine de Tillabéri et du Représentant de l'Honorable Chef de Canton de Sakoirra.

Trois allocutions ont marqué cette cérémonie d'ouverture.

Le mot de bienvenu du Maire de la Commune Urbaine de Tillabéri.

Prenant la parole, le Maire de la Commune Urbaine de Tillabéri a tout d'abord souhaité la chaleureuse bienvenue à la délégation du HC3N-MAG/EL avant remercier l'ensemble des participants qui ont répondu présents à cette invitation et ce, malgré leurs multiples occupations.

Celle du Préfet du département de Tillabéri ;

Dans son allocution le Préfet du Département de Tillabéri s'est réjoui du choix porté sur la Région de Tillabéri pour abriter cet atelier qui pour lui se justifie à plus d'un titre. Il a ensuite rappelé le contexte et les raisons de la réalisation de cet Atelier. Avant de souhaiter le bon déroulement des travaux et un bon retour des participants dans leurs familles.

Discours d'ouverture du Gouverneur de la Région de Tillabéri;

Dans son discours, le Gouverneur de la Région de Tillabéri s'est appesantis sur l'importance de la mise en place du Système National de Conseil Agricole (SNCA) pour la région de Tillabéri et a invité par conséquent les représentants des producteurs présent à se donner corps et âme afin qu'un diagnostic sincère soit élaboré, il a ensuite réitéré l'engagement de la Région de Tillabéri à accompagner ce processus, qui cadre parfaitement avec les objectifs du Programme de la Renaissance II. Enfin, il a terminé son propos en formulant le vœu que les

réflexions issues de ces travaux débouchent sur des avancées concrètes et significatives.

Il s'en est suivi : le retrait des officiels, la présentation du programme de l'atelier, son amendement et sa validation, et la mise en place d'un bureau de séance.

Le bureau de séance est composé ainsi qu'il suit :

Président : Directeur Régional de l'Agriculture de Tillabéri

Rapporteur : le Représentant CRA Tillabéri;

Facilitateurs : Mr Falla Abdoulaye , Mr Trapsida Abdoulaye Dr.Ahmed

Après une pause de 15 mn, les travaux dudit atelier se sont poursuivis ; conformément au programme de travail, deux communications ont été présentées au cours de cet atelier. Chaque présentation a été suivie de questions, de commentaires et de contributions.

2.1.2 Brainstorming sur les enjeux du conseil agricole

Les participants à l'atelier ont à l'anonymat transmis une liste d'enjeux en terme de conseil relativement à leur secteur.

Se sont :

- La question de changement climatique,
- Valorisation des produits du terroir ;
- Enclavement des zones de production ;
- Prendre en compte l'organisation de la commercialisation
- promotion de l'entreprenariat agricole
- Les conditions d'accès au financement;
- La protection phytosanitaire ;
- les questions relatives aux textes.

2.1.2 Présentation du Système National de Conseil Agricole

Cette communication a été présentée par Trapsida Abdoulaye Alain, Chef de Division Reforme HC3N. Elle s'articule autour des points ci-après :

- Problématique/Justification ;
- Rappel du Processus suivi ;
- Résultats atteints/Acquis ;
- Définition du SNCA ;
- Objectifs du SNCA ;
- Caractéristiques et diversités du SNCA ;

- Fonctions transversales ;
- Dispositifs institutionnels ;
- Structuration de la Direction Générale de l' APCA ;
- Mécanisme de financement et la facilité
- Budget établi sur 5 ans ;
- Perspectives et contraintes.

A la fin de l'exposé, une liste d'intervenants a été ouverte afin de permettre aux participants de faire des observations ou poser des questions d'éclaircissement.

Les discussions ont porté sur les points suivants:

- La question du désengagement progressif de l'Etat au profit du secteur privé à la fin du processus ;
- La vulgarisation du document de la SNCA ;
- Place de la recherche dans le SNCA ;
- Les ratios producteurs conseillers agricoles.

Répondant aux préoccupations des participants, les facilitateurs ont apporté tous les éléments d'éclaircissement.

2.1.3 Diagnostic régional et la planification du conseil Agricole

Présentée par Mr Abdoulaye Falla Représentant MAG/EL, l'exposé a porté sur les points suivants :

- Les Modalités organisationnelles ;
- La Préparation ;

A la fin de l'exposé, les participants ont soulevé leurs préoccupations et ont reçu d'amples explications.

III. Atelier Secteur de l'Agriculture

L'atelier qui s'est déroulé dans l'après-midi du 31 juillet 2018 a vu la participation des 3 facilitateurs, de l'équipe régionale et de dix autres invités composés des représentants de la direction départementale de l'agriculture, de la CRA, des OP, des GSC, de l'ONAHA et des responsables des faitières, etc.

3.1 Déroulement des travaux

Après la fatiah d'ouverture et la présentation des participants, l'ordre du jour des travaux a été présenté et adopté par les participants. Par la suite, un binôme a été désigné pour rapporter les travaux de la journée. Ce fut ensuite au tour des facilitateurs d'introduire la matière, ce qui a permis aux participants d'opter pour la spatialisation des systèmes de productions identifiés sur l'ensemble de la région en mettant d'abord un accent sur les principales filières agricoles.

3.1.1 Caractérisation des grands systèmes de production

Huit (8) systèmes de production agricole ont été identifiés dans la région de Tillabéri

Principaux systèmes de productions/zones	Description
zone du fleuve	Les départements de Ayorou, Tillabéri, Gothèye, Say, Kollo) avec une forte prédominance de la riziculture dans les aménagements, hors aménagements maraîchage et la pêche, sont aussi pratiquées les cultures céréalières légumineuses (Mil ; sorgho ; niébé). L'élément caractéristique de cette zone est le développement des cultures de rente (production de tabac) ; Innovation qui prennent de l'ampleur : sésame, gombo en irrigué ;
zone du Gorouol	Le département de Téra : le système de production est dominé par la culture du niébé en décrue à côté de ce système se développe la culture de la tomate hivernale ;
Zone Sahélienne	Départements de Téra, Tillabéri, Ayorou, Filingué, Ballayara, Ouallam et Kollo : cultures dominantes : céréalières et légumineuses (Mil ; sorgho ; niébé) à côté de ces deux systèmes une Innovation qui prennent de l'ampleur, c'est la culture de gombo, arachide, tomate en pluviale ;
Zone pastorale	Départements de nord Tera, banibongou, bankilaré, Filingué, Nord-Ouallam, Abala, Nord Ayorou : avec quelques poches de production du mil, Cultures moyenne : maïs autour des campements, l'élevage sédentaire, occupe aussi une place importante dans les activités économiques des ménages ;
Zone du dallol Bosso:	Départements de Ballayara, sud-filingué, Est-kollo, Est-ouallam ; Cultures dominantes : Mil, niébé, c'est la zone de maraîchage par excellence (pomme de terre, manioc, patate douce), Innovation en irrigué qui prennent de l'ampleur : gombo, niébé, arachide, maïs et le sésame.
Zone sahélo-soudanienne	Département Torodi et Say le système de production est dominé par la culture du riz pluvial et irrigué et dans les marres, les cultures céréalières et légumineuses ainsi que le maraîchage c'est également une zone de grande production, de sésame et arachide ; une Innovation en irrigué qui prennent de l'ampleur : la culture du gombo, sésame, L'élément caractéristique de cette zone est Intégration agriculture élevage
zone soudanienne	Département de Say et Kollo : Cultures dominantes : Mil ; niébé, maïs sorgho Culture moyenne : Maraîchage, Moringa
zone du parc	Absence d'activités agricoles (réserve de biosphère).

3.1.2 Besoins prioritaires de conseil en agriculture (productions végétales)

Il s'agit ici de déterminer la liste exhaustive des activités de la région de Tillabéri en faisant ressortir l'inventaire des structures d'appui conseil et les besoins en conseil ainsi que les acteurs fournissant les conseils. Il ressort des travaux qu'à l'exception de la zone du fleuve les producteurs agricoles sont très faiblement organisés. La hiérarchisation des besoins en conseil pour la Région de Tillabéri nous donne :

- 1^{er} conseil de gestion en entreprise ;
- 2^{ème} conseil en structuration des OPB, Unions et Fédérations ;
- 3^{ème} vulgarisation des textes ;
- 4^{ème} conseil technique avancé ;
- 5^{ème} alphabétisation fonctionnel avancé.

3.1.3 Offre actuelle de conseil en agriculture (productions végétales)

Il existe une multitude d'acteurs dans ce secteur, avec parfois un chevauchement de compétences en particulier sur les aspects de conseil technique couvert par les STD, la CRA, des OPA, les GSC, les ONG, les entreprises agricoles, les projets et programmes.

Certains dispositifs ont un avantage comparatif sur un domaine par rapport aux autres dispositifs :

Le CPS est le plus actif sur le conseil de gestion aux coopératives rizicoles (AHA) de la région de Tillabéri. Il est sur un créneau unique de prestation de services aux coopératives pour l'amélioration leur gestion et leur gouvernance.

La CRA et les autres faitières comme la FCMN Niya sont avancés sur le conseil de gestion à l'exploitation.

Il n'y a cinq (5) GSC qui interviennent dans la région dont un seul (GSC Bonsé) est basé à Tillabéri.

La région dispose d'un nombre importants de distributeurs d'intrants privés qui font indirectement de l'appui conseil.

3.1.4 Adéquation besoins – offre en agriculture (productions végétales)

Beaucoup de dispositifs fournissant du conseil technique de base et avancé, mais leurs moyens logistiques restent trop limités. Compte tenu du nombre d'acteurs intervenant, il y a une nécessité de mettre en place une synergie et de la coordination de ces acteurs sur ce domaine ; Le conseil technique expert est peu ou pas disponible, hormis via la plateforme e-extension de la CRA/RECA et les GSC ;

Le conseil filière est très peu développé. Quelques structures étatiques et les projets comme le PromAP donnent ce type de conseil ;

Le conseil de gestion aux exploitations est fourni par la CRA et certaines faitières comme la FCMN Niya. Mais les besoins en conseil sont très peu couverts ;

Le CPS fournit du conseil de gestion aux coopératives sur les AHA. Les besoins ne sont pas couverts dans la région.

3.1.5 Eléments de planification du conseil en agriculture (productions végétales)

Les éléments de planification reposent sur l'analyse des besoins et sur les avantages comparatifs des acteurs de conseil.

Types de conseil		Dispositifs / acteurs régionaux ayant un avantage comparatif et pistes pour le SRCA-T
Alphabétisation	Alphabétisation de base	ONG, OPA
	Alphabétisation avancée	
	Ecole de la seconde chance	CFM et autres instituts de formation ; ON
Conseil technique aux producteurs	Vulgarisation technique de base	Mooriben ; FCMN Niya ; FUCOPRI ; ANF Projets et programmes
	Conseil technique avancé	STD, CRA ; Mooriben ; FCMN Niya ; FUCOPRI ; ANF Projets et programmes , Distributeurs d'intrants ONG. Système e-extension (CRA/ RECA) de backsto des agents de terrain et de conseil des producte renforcer.
	Conseil technique expert	
Conseil de gestion aux producteurs	Initiation au conseil de gestion à l'exploitation et aux OP	Niveau exploitations : SRACPOR ; CRA Mooriben ; FCMN Niya ; FUCOPRI ; ANF
	Conseil de gestion à l'exploitation et aux OP	Niveau OP : CPS
	Conseil filière	CRA ; projets et programmes, DRA.
	Conseil en montage de projet	STD, OPA, GSC, ONG ; CRA.
	Conseil d'entreprise à l'exploitation et aux OP	CPS
Conseil aux OP	Animation rurale et sensibilisation	Faitières d'OPA. CRA et STD

	Conseil en structuration (unions, fédérations)	Faitières d'OPA ; CRA ; SRACPOR
	Conseil en structuration (faitières, IP...)	CRA
Conseil juridique	Vulgarisation des textes	STD, OPA, CRA
	Conseil juridique et intermédiation	CRA ; SRACPOR
	Assistance juridique	RAS
Comptabilité	Comptabilité de base	CPS ; FCMN Niya
	Comptabilité avancée	
	Expertise comptable	RAS

- **Conseil technique de base et avancé** : coordination d'interventions multiples (OP, GSC, ONG...) nécessite en priorité un renforcement des STD, la plateforme d'appel CRA/RECA , autres appuis du régional et du national et le renforcement des autres dispositifs (via les projets)
- **Le conseil technique expert** est peu ou pas disponible, hormis via la plateforme e-extension de la CRA/RECA et les GSC nécessité d'un Renforcement de la plateforme e-extension CRA/RECA +les GSC.
- **Le conseil filière** est très peu développé. Quelques structures étatiques et les projets comme le PromAP donnent ce type de conseil ;
- **Le conseil de gestion aux exploitations** : fourni par la CRA et certaines faitières comme la FCMN Niya.: nécessité Renforcer et étendre le dispositif CRA en lien avec les faitières ;
- **Le conseil de gestion aux coopératives rizicoles** : Le CPS est le plus actif sur le conseil de gestion aux coopératives rizicoles (AHA) en zone de l'ONAHA nécessité de renforcer CPS Tilabéri en zone ONAHA et l'appuyer pour étendre ses prestations à des coopératives hors AHA ;
- La région dispose d'un nombre importants de distributeurs d'intrants privés qui font indirectement de l'appui conseil : prendre en compte le réseau de distributeur d'intrant dans le SNCA en renforçant leurs compétences de conseil technique ;
- **Alphabétisation** renforcer les CFM et autres instituts de formation ; ONG, OPA pour étendre les centres d'alpha en lien avec Ministère éducation ;
- **Conseil juridique** : renforcer et étendre les dispositifs des STD, OPA, CRA.

IV. Atelier secteur de l'Elevage

L'atelier s'est déroulé le 01 Aout 2018. Outre les facilitateurs, les membres de l'équipe régionale et les facilitateurs, cet atelier a vu la participation de 10 invités issus des STD, interprofessions BVCP et Volaille, les SVPP et les OPEL. Après la fatiah d'ouverture et la présentation des participants, l'ordre du jour des travaux a été présenté et validé par les participants. Par la suite, deux participants ont été désignés pour rapporter les travaux de la journée.

4.1 Déroulement des travaux

Les travaux proprement ont débuté par l'introduction du facilitateur Mr Ahmed, Chef de Division Communication HC3N qui s'est appuyé sur les cartes de la région pour expliquer de manière succincte le cheminement à suivre pour l'atteinte des objectifs de l'atelier. C'est ainsi que les participants ont identifié de manière participative, les grands systèmes de production de la région ainsi que les besoins en conseil sur la base de la subdivision spatiale et des disponibilités en ressources pastorales qui donnent une juxtaposition des systèmes à l'échelle de la région.

4.1.1 Les grands systèmes de production

Au total trois systèmes de production ont été identifiés et répartis ainsi qu'il suit :

Principaux systèmes de productions/zones	Description
La zone pastorale	Couvrant les départements de Abala, Banibangou,, nord Ouallam, nord Ayoro (Inates), Bankilaré, Téra (Gorouol) le système de production est dominé par transhumance, le nomadisme, le ranching. Les producteurs de cette zone sont faiblement organisés ;
La zone agropastorale	les Départements de nord Téra, sud Ouallam, Filingué, Balleyara, Nord Kollo, Tillabéri, Ayorou le système de production est dominé par le sédentarisme, l'embouche, l'aviculture (traditionnelle et moderne), lait, élevage petit ruminant, culture fourragère (zone du fleuve et dallol bosso) les producteurs de cette zone sont moyennement organisés
La zone agricole	Départements de Say, Torodi, Sud Kollo, Gothèye, Sud Téra le système de production est dominé par embouche, lait, aviculture (traditionnelle et moderne), transhumance transfrontalière, élevage bovins, élevage ovins, élevage équins. Les producteurs de cette zone sont moyennement organisés. La transformation laitière est une activité traditionnelle des femmes alors que les élevages de chèvres rousses sont le plus souvent une activité liée à des projets de développement (Kit petits ruminants. L'aviculture fermière (poules et pintades) est également assez largement pratiquée par les femmes.

4.1.2 Besoins prioritaires de conseil en élevage

Les besoins prioritaires en matière de conseil se résument en 5 points à savoir :

- 1^{er} Conseils de gestion à l'exploitation familiale ;
- 2^{ème} Conseils de gestion aux op ;
- 3^{ème} Conseil en vulgarisation technique de base ;
- 4^{ème} Conseil en structuration aux OP ;
- 5^{ème} Conseil technique avancé.

Ainsi il est retenu que les systèmes agro-pastoraux extensifs ont besoin prioritairement des conseils juridique, pour sécuriser les systèmes pastoraux et appuyer les pasteurs en cas de conflits avec les agriculteurs mais aussi le conseil en gestion du troupeau, pour encourager le déstockage stratégique afin d'anticiper les crises et L'alphabétisation est également nécessaire ainsi que des programmes d'école nomade.

4.1.3 Offre actuelle de conseil en élevage

Inventaire des dispositifs en conseil

L'inventaire des dispositifs de conseil donne la situation globale des principaux dispositifs présents ou intervenants dans la région de Tillabéri.

Zone pastorale : STD, CAPAN, SVPP, ROPEN Maroobé, CRA/Tillabéri, plateforme paysane, association Rouga et Garso, lamé, IP/BVCP, AREN ;

Zone agropastoral : STD, CAPAN, SVPP, ROPEN Maroobé, CRA/Tillabéri, plateforme paysane, association rouga et garso, lamé, IP/BVCP, ONG POULAILLER DU DEVELOPPEMENT (AKOUKI'N BOUNKASSA), URPF/CVV, AREN ;

Zone agricole : STD, CAPAN, SVPP, ROPEN Maroobé, CRA/Tillabéri, plateforme paysane, association rouga et garso, lamé, IP/BVCP, centre de collecte (Say, Kollo, Hamdallaye, Namaro, konékainé), plateforme d'innovation, URPF/CVV.

- La mise en place des centres de collecte laitier à Kollo, Hamdallaye, Youri, Koné kaina Say et d'autres sont en cours (Namaro, Tamou et Makalondi)

4.1.4 Adéquation besoins – offre en élevage

En termes de couverture géographique

Le dispositif STD est le dispositif avec la meilleure couverture géographique (42 communes / 45).

Le réseau des SVPP est le 2^{ème} dispositif en terme de couverture géographique (39 communes sur 45).

On y observe une faible diversité d'intervenants comparé au secteur agricole (productions végétales). Le Réseaux SVPP et STD interviennent sur les questions techniques, avec un accent fort sur la santé animale ;

En termes de domaines de conseil

Les réseaux SVPP représentent une part importante des conseillers de terrain dans la région. Leur modèle technico-économique est pertinent et ces réseaux fonctionnent assez bien. Leur champ de compétence pourrait cependant être élargi au domaine de la production, sous réserve de ne pas fragiliser leur modèle économique. Par ailleurs le couple SVPP-STD semble assez bien fonctionné dans la région de Tillabéri .

Les Réseaux d'OPEL pastorales interviennent principalement sur le plaidoyer, la transhumance et quelques activités d'appui aux groupements féminins (lait) ou liées à la commercialisation du bétail. On y retrouve notamment: CAPAN, AREN et Fédération Nationale des Eleveurs du Niger (FNEN –Daddo).GAJEL SUDUBABA

Plusieurs formes de conseil sont peu ou très mal couvertes : le conseil en assistance juridique et en comptabilité, le conseil filière, le conseil de gestion aux éleveurs, le conseil de gestion aux OP, Les besoins spécifiques des ateliers féminins d'embouche, les centres de collecte de lait, les fermes avicoles créées par les jeunes.

4.1.5 Eléments de planification du conseil en élevage

Les éléments de planification reposent sur l'analyse des besoins et sur les avantages comparatifs des acteurs de conseil résumés dans le tableau ci-dessous

Types de conseil		Dispositifs / acteurs régionaux ayant un avantage comparatif pour le SRCA-Tillabéri
Alphabétisation	Alphabétisation de base	ONG et faitières d'OPEL
	Alphabétisation avancée	
	Ecole de la seconde chance	
Conseil technique aux producteurs	Vulgarisation technique de base	STD OPEL
	Conseil technique avancé	Réseaux SVPP Système e-extension (CRA/ RECA) de backstopping des agents de terrain et de conseil des producteurs à renforcer (lien entre les réseaux SVPP et le e-extension pour mieux couvrir l'élevage).
	Conseil technique expert	
Conseil de gestion aux producteurs	Initiation au conseil de gestion à l'exploitation et aux OP	Niveau exploitations : OPEL sur le conseil en gestion de troupeau CRA pour les exploitations intensives (lait)
	Conseil de gestion à l'exploitation et aux OP	
	Conseil filière	N'existe pas encore au niveau de la région. Besoin d'appuis du niveau national et international.
	Conseil en montage de projet	STD, OPEL, ONG, réseaux SVPP ; CRA
	Conseil d'entreprise à l'exploitation et aux OP	RAS
Conseil aux OP	Animation rurale et sensibilisation	Faitières OPEL ; CRA et STD, réseaux SVPP dans la région
	Conseil en structuration (unions, fédérations)	Faitières d'OPEL, CRA, STD
	Conseil en structuration (faitières, IP...)	STD ; ONG et projets
Conseil juridique	Vulgarisation des textes	STD, OPEL ; CRA
	Conseil juridique et intermédiation	OPEL ; CRA
	Assistance juridique	Faitières d'OPEL
Comptabilité	Comptabilité de base	CAPAN
	Comptabilité avancée	
	Expertise comptable	RAS

- **Conseil technico-économique** : Le réseau des SVPP est le 2^{ème} dispositif en terme de couverture géographique (39 communes sur 45) nécessité de renforcer le dispositif SVPP (vété, assistant, AE) et pour élargir leur champ de compétence au-delà de la santé animale.
- **Conseil technique de base et avancé** : en priorité un renforcement des STD / coordination d'interventions STD-SVPP ;

- **Conseil juridique , Conseil en organisation / structuration, Alphabétisation et Conseil gestion de troupeau** : Renforcer et étendre les dispositifs des **faitières d'OPEL** CAPAN, AREN et Fédération Nationale des Eleveurs du Niger (FNEN –Daddo).GAJEL SUDUBABA (approche socio-organisationnelle / ex. destockage).
- **Conseil à l'exploitation familiale** : renforcer la CRA pour qu'elle couvre mieux les besoins des éleveurs.
- **Conseil filière : Lait**: Renforcer les ONG et plateformes innovations pour étendre les modèles de centre de collecte paysans multi-services permettant le conseil aux éleveurs.

V. Atelier portant sur l'environnement et les autres Producteurs

L'atelier s'est déroulé le 01 Aout 2018. En plus des facilitateurs et l'équipe régionale, l'atelier a vu la participation de 10 invités issus des STD, interprofessions, des pisciculteurs et Apiculteurs, pêcheurs, transformateurs des produits forestiers non ligneux etc.

Après la fatiah d'ouverture et la présentation des participants, l'ordre du jour des travaux a été présenté et adopté par les participants. Par la suite, un binôme a été désigné pour rapporter les travaux de la journée.

5.1 Déroulement des travaux

Les travaux de l'atelier ont été dirigés par Mr Trapsida Abdoulaye Chef de Division Reforme HC3N, et se sont déroulés suivant la même approche que ceux des secteurs agriculture et élevage. les focus groupe ont eu pour objet dans un premier temps de déterminer la liste exhaustive des activités de la Région de Tillabéri et de caractériser les activités en faisant ressortir : les départements dans lesquels elles sont dominantes ; les inventaires des structures d'appui conseil et les besoins en conseil ainsi que les acteurs fournissant les conseils.

5.1.1 Identification des principaux systèmes de production

Au total 10 systèmes de production ont été identifiés et répartis ainsi qu'il suit :

Principaux systèmes	Description
---------------------	-------------

de productions/zones	
Apiculture	départements de Say, Torodi , Gothèye, Tera, Kollo par l'Union Paramangu Tamou Say et Trois groupements à Torodi (Boamanga ;Niempelma ;Koulbou) ;
Pêche	pratiquée dans les départements de Ayorou, Tillaberi , Kollo , Say, Torodi ,Tera, Ballayara, Ouallam par la fédération FNGPN
Pisciculture	départements de Kollo; Ayorou, Tillaberi par le groupement gougoye rizada d'Ayorou et des privés à tillabéri ;
RNA	départements Ouallam Say, Ballayara, Torodi ,Tera, Tillaberi, Filingué par les Producteurs organisés par Moriben
Production ou Cueillette de la gomme arabique	dans les départements Ballayara, Say, Torodi, Kollo, Ouallam, Tera (Producteurs organisés
Transformation de produits forestiers non ligneux Moringa	départements de Tillaberi, kollo, Ayorou, Ballayara, Bani bongou, par (FCM Union makani de Dessa et union wafakaye de yorézé koira
Transformation de produits forestiers non ligneux (Feuille de baobab)	départements de kollo, Torodi et Say par des Groupements en unions, Grappes, fédération et la plate forme Baobab
Transformation des graines de Balanites (garbey) et Neem	départements de Torodi et Say, par l'union zaberi de tera, l'union sirba de Gothèye, le groupement tioiridi de torodi, et le groupement Magou , groupement Mokeré ;
Plants forestiers	départements de Bankilaré et Banibangou par des Producteurs organisés
L'exploitation du bois	Pratiqués au niveau des marchés ruraux de tous les départements par la fédération des producteurs du bois à Torodi par une union a Makalondi et une union à Say.

5.1.2 Les besoins en conseil en environnement

Priorisation des besoins en conseils dans le secteur de l'environnement

Les besoins prioritaires en matière de conseil se résument en 5 points à savoir :

- 1er conseil de gestion à l'exploitation ;
- 2^{ème} vulgarisation des textes ;
- 3^{ème} conseil d'entreprise à l'exploitation ;
- 4^{ème} conseil en montage du dossier ;
- 5^{ème} animation rurale et sensibilisation.

Besoins en conseils dans le domaine de l'Environnement et autres

Principaux systèmes de productions/zones	Besoin en conseil

Apiculture	Conseil filière chaîne de valeur, Conseil d'entreprise à l'exploitation, Conseil juridique à l'intermédiation ;
Pêche	conseil en Vulgarisation des textes, Conseil de gestion à l'exploitation, Assistance juridique d'intermédiation ;
Pisciculture	Conseil de gestion à l'exploitation, Conseil en montage des dossiers, Comptabilité avancé
RNA	besoins prioritaires en conseil Vulgarisation des techniques, Vulgarisation des textes, Initiation gestion de l'exploitation
Production ou Cueillette de la gomme arabique	Conseil en Conseil en structuration des OPB, conseil de gestion à l'exploitation, conseil d'entreprise des op
Transformation de produits forestiers non ligneux Moringa	Conseil technique de base, Initiation à la gestion, Conseil de FCMN;
Transformation de produits forestiers non ligneux (Feuille de baobab)	Conseil prioritaire de gestion à l'exploitation, Animation rurales et sensibilisation, Vulgarisation des textes
Transformation des graines de Balanites (garbey) et Neem	conseil prioritaire de gestion à l'exploitation, Conseil en montage des projets, Conseil d'entreprise à l'exploitation ;
Plants forestiers	besoin en conseil Animation rurale et sensibilisation à l'action collective, Conseil technique avancé, Conseil de gestion à l'exploitation ;
L'exploitation du bois	Conseil d'entreprises, Conseil auprès des IP, plateforme, Conseil juridique.

5.1.4 Offre actuelle de conseil en environnement

Inventaire des dispositifs en conseil

L'inventaire des dispositifs de conseil donne la situation globale des principaux dispositifs présents ou intervenants dans la région de Tillabéri.

Les systèmes de production Apiculture : STD Environnement, CRA, Care braced ;

Le système de production Pisciculture : CRA. PPAAO ;

Le système de production pêche : CRA PPAAO ;FAO ;

Le système de production RNA : STD Environnement ;

Le système de production cueillette de la gomme arabique : STD environnement, projets et programmes ;

Le système de production transformation de produits forestiers non ligneux (Moringa,) : STD Environnement, CRA, FCMN;

Le système de production transformation de produits forestiers non ligneux (feuilles de baobab,) : CRA ;PASEC ; Environnement;

Le système de production Huile de Balamites et Neem : Environnement, Care /three aide CRA

Le système de Production des Plants : Environnement

Le système de production exploitation bois : Environnement, Projet, OP, CRA.

5.1.5 Adéquation besoins – offre en environnement

Aussi, il a été répertorié plusieurs dispositifs d'appui conseil mais dominé par les services étatiques à travers la DRE/SU/DD. L'offre actuelle de conseil dans le secteur de l'environnement porte essentiellement sur la protection/conservation des ressources naturelles et très peu sur son exploitation et sa mise en valeur. Alors que les organisations faitières se focalisent sur l'Organisationnel et le Social.

En dehors des services techniques qui couvrent 42 communes sur les 45 avec une offre fortement orientée vers des actions de protection, l'offre d'appui technique est insuffisante, mal répartie pour couvrir les besoins diversifiés des producteurs/productrices cependant certaines OP apicultures et des pêcheurs offrent le conseil pour leurs membres.

Le Ministère de l'environnement doit s'ouvrir aux autres acteurs, en particulier là où il n'a pas toutes les compétences, tout en conservant ses fonctions de contrôle régaliën:

VI. Focus groupes femmes et jeunes

Il diffère des autres ateliers dans la composition des participants avec l'objectif de faire un focus sur les besoins en conseils des groupes femmes et jeunes pour prendre en compte les spécificités liées au genre. Après la fatiah d'ouverture et la présentation des participants, l'ordre du jour des travaux a été présenté et validé par les participants. Par la suite, un binôme a été désigné pour rapporter les travaux de la journée.

6.1 Déroulement des travaux

Après les mots introductifs du facilitateur les participants se sont scindés en deux groupes (hommes et femmes) pour apprécier chacun en ce qui le concerne, les besoins en conseil. Les invités ont au préalable transmis aux facilitateurs les différentes activités qu'ils pratiquent spécifiquement en rapport avec leurs professions.

6.2 Focus groupe jeunes

6.2.1 Activités des jeunes dans la région de Tillabéri

- Cultures pluviales et maraichage ;
- Petit commerce ;
- Commercialisation du bois ;
- Embouche ;
- Commercialisation des petits ruminants et volaille.

6.2.2 Identification des besoins prioritaires en conseil pour les jeunes

Brainstorming besoins de conseil

Il est ressorti que les jeunes ont besoin prioritairement de :

- 1er conseils en structuration des OP ;
- 2^{ème} Conseil juridique ;
- 3^{ème} Conseil filière, alphabétisation fonctionnelle de base ;
- 4^{ème} initiation gestion des OP.

6.2.3 Offre de conseil pour les jeunes

Structures d'appui pour les jeunes

A Tillabéri les expériences de conseil spécifiques aux jeunes sont rares, même les CPR et les CPT et les CFJA ne sont plus fonctionnels.

6.2.4 Eléments de planification chez les jeunes:

Clarifier les missions du MAGEL et du Ministère de la jeunesse pour permettre une meilleure prise en compte des jeunes dans le SRCA- Tillabéri. Des échanges sont nécessaires à cet effet ;

Capitaliser les expériences antérieures réussies d'appui aux jeunes ;

Focus fort sur conseil technique / nouvelles technologies ;

Articuler conseil technique et insertion / installation (cf. programme complet d'installation de la CRA) Impliquer le Ministère de la jeunesse / entrepreneuriat dans le SNCA.

6.3 Focus groupe femmes

6.3.1 Identification des besoins prioritaires en conseil pour les femmes

Activités principales pour les femmes de la région de Tillabéri

- Transformation ;
- Petit commerce ;
- Production ;
- Embouche ;
- Commercialisation des volailles ;
- Vente de lait ;
- Commerce.

6.3.2 Identification des besoins prioritaires en conseil pour les femmes

Brainstorming besoins de conseil

Il est retenu que Les besoins prioritaires en conseil chez les femmes de la région de Tillabéri concernent par ordre de priorité :

- 1^{er} l'animation rurale et sensibilisation ;
- 2^{ème} l'Alphabétisation fonctionnelle de base ,
- 3^{ème} le conseil en structuration des OP ;
- 4^{ème} le Conseil juridique
- 5^{ème} le conseil de gestion.

6.3.3 Offre de conseil pour les femmes

Structure d'appui pour les femmes

Conseil de gestion : STD ; CRA ; OP

Conseil juridique : STD ; CRA ; OP

Conseil en structuration des OP : STD ; CRA ; OP

Alphabétisation fonctionnelle de base : CRA ; OPEL et SVPP

Animation rurale et sensibilisation : STD, CRA ; OP

6.3.5 Eléments de planification pour les femmes

Impliquer le Ministère de la promotion de la féminine dans le SNCA et définir les domaines de compétence du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAGEL) pour permettre une meilleure prise en compte des femmes dans le SRCA-Tillabéri ;

Des réunions d'échange seront nécessaires. Capitaliser les expériences réussies d'appui aux femmes en rapport avec les organisations féminines et les représentants des différents ministères concernés ;

Stratégie pour mieux répondre aux besoins des femmes ;

N°1 = meilleure prise en compte des enjeux fonciers ;

Adopter/développer des approches/démarches spécifiques pour les femmes avec suffisamment de sensibilisation, sans paternalisme et sur des activités économiquement viables ;

Conseil filière (femmes sont beaucoup sur transformation) ;